

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENTS PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION
DES CRUES DU BASSIN VERSANT
DU LAC KÉNOGAMI**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 mai 2003, à 19 h 30
Holiday Inn Saguenay
Salle Jonquière
2675, boul. du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MAI 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DANIEL GROLEAU	1
M. RICHARD MERCIER.....	3
M. ANDRÉ BOUCHARD.....	12
M. GHISLAIN LOWE	24
M. MARC SAVARD	30
M. CHRISTIAN HUDON	39
M. SIMON PICARD	40
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION SUR LA FAUNE.....	60



**SÉANCE DU 13 MAI 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir, bienvenue à la troisième séance de l'audience publique portant sur le projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami.

10

Alors pour poser des questions, soit du côté du promoteur ou obtenir des réponses des personnes-ressources que nous avons invitées pour vous, vous devez préalablement vous inscrire au registre. Il y a actuellement dix-sept (17) personnes inscrites au registre.

15

Alors le nombre de questions par intervention est de deux (2). Les questions doivent m'être adressées, par la suite nous allons aller chercher les réponses de la part du promoteur ou des personnes-ressources qui sont ici ce soir.

20

Alors nous allons faire un spécial faune. Ça s'est dessiné aujourd'hui même, mais étant donné la disponibilité de certaines personnes-ressources, alors on va en profiter pour faire le tour de la question, nous l'espérons. Et au besoin, on pourra même communiquer avec des experts en lien téléphonique.

25

Après la pause, nous aurons une présentation du docteur Girard sur la question du mercure, la contamination de la chaîne alimentaire par le mercure à la suite d'inondation d'une terre humide, une zone où il y a de la matière organique, et la transformation du mercure qui est présent dans ce sol, comment ça rentre dans la chaîne alimentaire.

30

Alors on va avoir une présentation et l'aspect aussi préventif, comment l'information va être donnée, etc., bien, ça va faire partie de la présentation après la pause.

35

**PÉRIODE DE QUESTIONS
DANIEL GROLEAU**

40

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va tout de suite appeler monsieur Daniel Groleau s'il vous plaît.

45

J'en profite pour vous rappeler que c'est le spécial faune, si vous avez des questions à poser, concentrez-les sur cet aspect-là, s'il vous plaît.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

50 En fait, c'est la deuxième question de cet après-midi, vous allez comprendre que c'est pas sur la faune.

PAR LA PRÉSIDENTE:

55 Allez-y.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

60 Afin de régulariser le niveau du lac Kénogami, il y a deux (2) paramètres qui me semblent importants, c'est-à-dire les apports et les sorties.

Jusqu'à date, si j'ai bien compris, on a négocié beaucoup sur les apports, en fait le réservoir Pikauba. C'est ce qu'on avait compris cet après-midi.

65 Donc compte tenu que les contrats d'approvisionnement sont échus, qu'ils sont à négocier en 2005, compte tenu que le quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde (42,5 m³/s) de débit minimal réservé sur les rivières aux Sables et Chicoutimi n'apparaissent pas au décret gouvernemental, pourquoi ce quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde (42,5 m³/s) là n'est pas sur la table pour des fins de négociations? En fait, c'est comme si c'était acquis, j'aimerais comprendre pourquoi.

70

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors du côté du promoteur!

75

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui madame la Présidente, l'activité économique sur l'aval, sur les rivières aval du lac Kénogami est un processus continu et dans le cadre des événements en 96, ces gens-là ont réhabilité leurs industries, leurs installations, donc ils ont continué leur activité économique.

80

Donc il était normal que dans le cas de la réalisation d'un projet, comme le projet de régularisation, nous tenions compte de cette activité économique. Alors c'est la raison pour laquelle nous avons pris les chiffres qui émanaient du rapport réalisé, comme je l'ai dit cet après-midi, par le ministère de l'Environnement, et c'est avec cette base de travail que nous avons élaboré notre projet.

85

Il n'était pas du tout dans notre mandat de revoir ou de discuter de quelque façon que ce soit avec les compagnies pour revoir leurs contrats. On nous a demandé de bâtir un projet de régularisation, et l'activité économique se continuant, nous présumons qu'elle va se continuer dans les nouveaux contrats qui seront négociés entre le ministère et les compagnies privées.

90

PAR LA PRÉSIDENTE:

95 Alors on comprend que justement, c'est une renégociation, qu'une des parties, c'est le
gouvernement, que le gouvernement est aussi à l'écoute des citoyens, que justement, ces
contrats-là, ils sont échus, et qu'il y a justement à l'heure où on se parle toute l'approche de
gestion qui est examinée, notamment ici en audience publique.

100 Alors les suggestions que vous ferez seront acheminées au gouvernement via le ministre
de l'Environnement.

105 La Commission considère que c'est recevable, vos propositions, le gouvernement
prendra les décisions par la suite. Nous avons reçu les questions et nous avons transféré les
questions.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Excellent.

110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

115 Merci.

RICHARD MERCIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

125 Monsieur Richard Mercier s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD MERCIER:

130 Oui bonsoir. Désolé pour les spécialistes de la faune qui se sont déplacés, mes
questions ne sont pas par rapport à la faune. J'avais hier posé la question à savoir s'il allait y
avoir des blocs distincts, hier, c'était en vrac que c'était supposé de se dérouler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 C'est ça, mais c'est pas grave, on va s'arranger. De toute façon, on en a, nous, des
questions pour les gens, concernant la faune.

PAR M. RICHARD MERCIER:

140 Bon d'accord. Une petite interrogation! Au niveau du pouvoir de la réserve Pikauba, je m'étais déjà informé auprès du ministère de l'Environnement pour avoir une idée des débits de la rivière Pikauba. Ce qu'on m'avait donné comme information à l'époque, c'était que grosso modo, on calculait cinquante pour cent (50 %) des apports "totals", on disait que si cinquante pour cent (50 %) des apports "totals" du lac Kénogami sortaient à l'embouchure de la Pikauba, approximativement, on disait que de ce cinquante pour cent (50 %), on redivisait encore cinquante pour cent (50 %) par rapport à la rivière aux Écorces.

145 Alors si on remonte toujours, on est rendu environ à vingt-cinq pour cent (25 %). Il y a aussi, je regardais la zone qui était la réserve Pikauba, je regardais que le bassin versant de la Petite Pikauba n'en faisait pas partie.

150 Puis il y a sûrement un dix pour cent (10 %) encore d'apport de la Petite Pikauba, alors je sais pas si l'information que j'avais eue est bonne, je sais pas si la réserve est due à la superficie du bassin versant qui couvrirait à peu près vingt-cinq pour cent (25 %) ou si c'est calculé par rapport aux débits "totals" qui sont dirigés vers le lac.

155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Vous comprenez bien la question?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

160 Oui. Effectivement, vous avez raison, le débit qui potentiellement est accumulable dans le réservoir Pikauba correspond effectivement à vingt-cinq pour cent (25 %) à peu près des apports qui arrivent dans le lac Kénogami.

165 Donc ça, ça inclut le bassin versant au complet de la rivière Pikauba qui comprend son affluent, la Petite Pikauba – qui ne comprend pas! On me dit que le barrage, ça comprend pas la Petite Pikauba, excusez-moi.

PAR M. RICHARD MERCIER:

170 Est-ce qu'il faut exclure, à ce vingt-cinq pour cent (25 %) là, est-ce qu'on exclut l'apport de la Pikauba?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

175 Non. Vingt-cinq pour cent (25 %), c'est la participation de la Pikauba.

PAR M. RICHARD MERCIER:

180 Est-ce qu'on parle de superficie ou de débit?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

185 Ah! Il y a une légère différence, je pense que mes spécialistes vont pouvoir vous dire exactement la proportion débit puis la proportion superficie.

Vingt-deux pour cent (22 %) en superficie et vingt-cinq pour cent (25 %) en débit.

PAR M. RICHARD MERCIER:

190

Si je comprends bien, ça peut être variable. Lorsque je voyais les précipitations par exemple en 96, on avait un pic de deux cent soixante millimètres (260 mm) de retombée de pluie qui était, oui, qui couvrait pas mal cette zone-là du réservoir, mais s'il couvrirait plus par exemple le secteur de la rivière aux Écorces par exemple, ça pourrait être une efficacité moindre de retenue, si je comprends bien?

195

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous m'avez adressé la question!

200

PAR M. RICHARD MERCIER:

Oui.

205

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ce que je voulais peut-être d'abord, c'est situer votre question. Je voudrais la situer, votre question.

210

La question que vous nous avez posée, c'était le réservoir, le bassin versant de la rivière Pikauba qui est utilisé pour l'emmagasinement, vous l'avez ici, OK, au site du barrage.

Donc effectivement, tout à l'heure je vous ai confirmé que ça n'incluait pas la Petite Pikauba qui est là.

215

Donc vous voyez que le bassin versant qui correspond, même on a dit vingt-deux pour cent (22 %) de superficie du bassin versant, emmagasine vingt-cinq pour cent (25 %) des apports dans le lac Kénogami.

220

Maintenant, votre question vis-à-vis la rivière aux Écorces?

PAR M. RICHARD MERCIER:

225 Bon, si on aurait, si on faisait le centre des précipitations, c'est-à-dire l'endroit où il va tomber le plus d'eau, oui d'accord, en 96, c'est dans ce secteur-là, si par exemple, le centre des

précipitations, le pic de deux cent soixante millimètres (260 mm) aurait tombé plus dans le secteur de la rivière aux Écorces, ça veut dire que cette donnée-là de vingt-cinq pour cent (25 %) est variable, ça pourrait être quinze pour cent (15 %) si le centre des précipitations se déplaçait, je sais pas, dans un autre secteur ou un autre bassin versant?

230

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, mais là, traditionnellement, le bassin versant du lac Kénogami est réputé pour avoir des précipitations qui sont concentrées plus abondantes sur la région montagneuse, donc en haut.

235

Donc pour l'instant, les statistiques qu'on a sont à l'effet que c'est la région de la rivière Pikauba qui est la région la plus en altitude qui va recevoir le maximum de précipitations. C'est d'ailleurs la problématique que vous avez dans ce bassin versant.

240

C'est qu'il pleut plus en montagne qu'en plaine disons, et c'est vraiment la caractéristique du bassin versant.

PAR M. RICHARD MERCIER:

245

D'accord.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

250

Alors peut-être que si le centre des précipitations s'était déplacé, il y aurait eu des légères différences, mais disons que la concentration la plus grande depuis 96 a été dans la région montagneuse.

PAR M. RICHARD MERCIER:

255

D'accord. Je peux passer à ma deuxième question?

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

260

Oui, un instant s'il vous plaît. Tout à l'heure, monsieur Arnaud, vous avez mentionné que la rivière aux Écorces était peut-être pas, pour différentes raisons, était pas le choix optimal. Il semble à l'œil que le bassin versant de la rivière aux Écorces est sensiblement plus étendu que celui de la rivière Pikauba.

265

Pourquoi exactement vous avez pas retenu, par exemple, le réservoir sur la rivière aux Écorces plutôt que le réservoir sur la rivière Pikauba?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

270 Ça, c'est une alternative, la rivière aux Écorces, qui avait été regardée dans le cadre des trois (3) scénarios.

J'avais mentionné hier que le scénario d'un réservoir dans la rivière aux Écorces apparaissait avec un impact environnemental beaucoup plus grand que dans la rivière Pikauba.

275

La deuxième raison principale, c'est qu'à part l'impact environnemental du réservoir en tant que tel, la grande rivière qui est utilisée pour l'activité récréative, c'est la rivière aux Écorces et la rivière Cyriac.

280

Donc c'est la raison pour laquelle on est sur la Pikauba.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre deuxième question.

290

PAR M. RICHARD MERCIER:

Bon, j'ai acheté le terrain en 2000. Avant d'acheter, je me suis informé auprès de ma municipalité, à savoir quelle était la zone inondable dans ce secteur. À ce moment-là, on s'est basé sur une carte, ce qu'on appelait un plan provisoire, où est-ce que mon secteur, l'eau sortait à peine du lit normal du cours d'eau dans le secteur où je me construisais, puis on disait, bon, c'est peut-être quelques pieds, je veux dire, sur le terrain, mais à peine un pied (1 pi) de hauteur, donc il y a pas de problème où est-ce que j'allais pour me construire.

295

J'ai compris par la suite que cette carte-là provisoire était basée sur les données de ce qui avait été enregistré en 96, soit le fameux six cent cinquante mètres cubes-seconde (650 m³/s).

300

Lorsque je vois les prévisions que vous faites du six cent cinquante (650 m³/s), la maison, je me retrouve avec presque une île entourée d'eau, alors que mes fondations, étant donné qu'il y a un accès au sous-sol, devraient être inondées à plus de la moitié, alors je me demandais qu'est-ce que c'est que la limite d'inondation majeure.

305

J'avais à l'esprit que c'est à partir de ce moment-là où on atteint les résidences, où il commence à y avoir des impacts au niveau des résidences alors que moi, à ce niveau-là ça fait à peu près depuis quatre pieds (4 pi) que j'en ai chez moi dans ma résidence.

310

Alors j'ai de la misère avec la carte provisoire, et aussi la question de limite d'inondation majeure.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315

Est-ce que ça aiderait de localiser, on pourrait localiser votre terrain ou si vous préférez garder ça confidentiel?

PAR M. RICHARD MERCIER:

320

Non, il y a pas de problème. On est du côté aval du pont de la Saint-Dominique. Traversez le pont. Continuez! Il y a deux (2) maisons, la deuxième, la dernière.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

325

Celle-là?

PAR M. RICHARD MERCIER:

330

Celle-là. Donc sur le plan provisoire, ce que je vous mentionnais, ce que la municipalité me donnait comme information, c'est qu'il y avait à peine, si la rivière sortait de son lit, on voit sur vos lignes, peu importe qu'on prenne la rouge ou la bleue, il y aura pas d'incidence, les travaux n'auront pas d'incidence à l'endroit où je vais être, que le cours d'eau va atteindre ma résidence.

335

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bien là, est-ce que là, vous étiez bâti en 96, non?

PAR M. RICHARD MERCIER:

340

Construction 2001.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

345

Vous vous êtes bâti en 2001?

PAR M. RICHARD MERCIER:

Oui.

350

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Et est-ce que c'est vous qui avez la maison qui a une porte de garage et une porte de sous-sol?

355 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

Oui.

360 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK. Est-ce que vous permettez qu'on fasse voir la photo de la maison?

PAR M. RICHARD MERCIER:

365 Oui, il y a pas de problème.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

370 Alors c'est simplement pour faire voir, on a effectivement étudié cette problématique pour la résidence de monsieur qui est bâtie juste au bord de la zone inondable. Alors effectivement, vous voyez, il y a une porte avec un sous-sol qui créerait effectivement, qui pourrait, en cas de six cent cinquante mètres cubes ($650 \text{ m}^3/\text{s}$), recevoir de l'eau à partir du terrain.

375 Si on fait une coupe, l'arrière est comme ça, puis je pense que votre maison est bâtie sur ce promontoire?

PAR M. RICHARD MERCIER:

Oui.

380

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Et puis effectivement, vous avez ici une porte de garage qui donne vers là.

385 Donc effectivement, en cas de crue, il va y avoir ici, on va dire qu'à six cent cinquante mètres cubes par seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$), il y a un problème. Donc la solution qu'on est en train de discuter avec monsieur, c'est la possibilité de construire un muret.

390 C'est-à-dire si je regarde sa maison vue en plan, là, il y a la porte de garage, donc ici, on aurait un muret avec un escalier pour descendre, pour éviter que l'eau rentre dans le cas très hypothétique et quand même assez rare où on atteint le six cent cinquante ($650 \text{ m}^3/\text{s}$).

Donc c'est une considération qu'on a faite, parce que la maison est là. Donc indépendamment d'où est située la maison, on doit tenir compte de tous les gens qui sont là.

395

Donc dans le cas de monsieur, on est à l'étude avec lui des solutions de lui construire un élément de sécurité pour empêcher que l'eau, dans le cas de six cent cinquante mètres cubes ($650 \text{ m}^3/\text{s}$), rentre dans son sous-sol.

400 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

Bon, c'est la première fois qu'on m'en parle, même si je vous avais déjà adressé une lettre chez vous à monsieur Chamberland, qui m'avait répondu à l'époque.

405 Aussi, au niveau d'atteinte aux résidences, c'est certain qu'il y a des gens, comme mon voisin qui a signé aussi avec moi, il y a des refoulements, il y a des installations septiques, il y a des puits, l'eau cherche à grimper, c'est le principe des vases communicants, l'eau cherche à grimper dans les sous-sol à ce moment-là, qu'il y ait une ouverture même, qu'il y a des hypothèses qui disent que c'est mieux de laisser entrer l'eau que d'essayer de se battre avec les
410 niveaux puis d'exercer des pressions sur les fondations, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors quelle est votre question précisément?

415

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Bien, je m'interrogeais justement à savoir si lorsqu'on parle du seuil d'inondation majeure, est-ce qu'on devait s'en tenir en deçà des limites des solages?

420

Ou ça concerne le rez-de-chaussée. Je sais pas, il y en a aussi qui sont construits, même qui se sont reconstruits plusieurs maisons, plusieurs dizaines de maisons qui se reconstruisent aux abords de la rivière Chicoutimi, qui sont à l'intérieur de cette limite-là qui avait été établie en 96.

425

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

430 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Moi, pour conclure, ce que je peux dire, c'est qu'on a défini le seuil mineur et le seuil majeur, comme on les a définis l'autre jour.

435 C'est-à-dire que le seuil mineur, on parle des terrains; le seuil majeur dépassement, on parle d'une atteinte aux résidences. Donc une des premières, c'est les sous-sols; la deuxième chose, c'est que je voudrais, monsieur se considère comme un cas particulier, on est en train de considérer son cas comme un cas particulier, donc toutes les facettes de votre problème seront considérées.

440

PAR M. RICHARD MERCIER:

Ça fait que j'imagine qu'on devrait recommuniquer avec moi?

445 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Tout à fait.

450 **PAR M. RICHARD MERCIER:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

455 Merci. Précisions du côté du ministère de l'Environnement sur cet aspect-là?

PAR M. YVES ROCHON:

460 Oui, effectivement, quand on a analysé de notre côté aussi la demande d'audience, je voudrais apporter quelques informations supplémentaires.

Premier élément, je voudrais déposer à la Commission une copie de la carte que monsieur mentionne qui est la carte provisoire officielle des zones inondables qui a été tracée en mars 97, pour éclairer la Commission.

465 Cette carte-là, par contre, est difficile à interpréter, parce qu'elle est faite sur une base de carte un vingt millièmes (1:20 000) agrandie pour la rendre un cinq millièmes (1:5000), puis disons qu'on a de la difficulté à se situer. C'est pour ça qu'on a, actuellement on travaille avec le Centre d'expertise, à superposer la zone inondable sur les données qui ont été fournies par
470 Hydro-Québec où ce que là, on voit vraiment des lots, puis on voit comment ils sont affectés.

Un élément qui effectivement, nous, nous questionne, c'est qu'on remarque une différence entre la zone inondable telle que déposée, telle que tracée dans la carte officielle, cette zone-là qui reprend finalement grosso modo, qui a repris la zone qui a été inondée en 96,
475 on a fait un trait large là-dessus, puis on a fait comme une espèce de moratoire en disant aux gens, vous avez plus le droit de construire dans cette zone-là, le temps que le projet et tout ça soit identifié, qu'on trouve une solution.

Effectivement, on observe, je veux apporter cette information-là à la Commission, vous allez remarquer, il y a une différence, à partir du pont Pibrac, entre la zone qui est là, qui représente finalement la crue 96, et les courbes qui ont été calculées selon les simulations dans l'étude d'impact.

C'est que nous, on a une préoccupation là-dessus. Probablement que dans l'analyse
485 environnementale, on va regarder cet élément-là de plus près.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

490

ANDRÉ BOUCHARD

495

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que monsieur Yves Gauthier est dans la salle? Non.

Monsieur André Bouchard.

500

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Bonjour.

505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

510

J'ai l'air un peu nerveux, mais je suis surtout sidéré. Sidéré par le manque de sagesse de notre société, pour en être rendu où on est rendu. J'ai deux (2) questions.

515

La première, ce serait d'avoir un plan détaillé des sommes que rapportent présentement les barrages en aval du lac Kénogami, ce qu'ils rapporteraient si ces barrages-là contrôlaient le niveau du lac adéquatement et combien vont rapporter dans le futur – c'est une question – combien vont rapporter dans le futur les cinq pour cent (5 %) prévus par Hydro-Québec en faisant le barrage de la Pikauba?

520

En fait, ce serait d'avoir, je répète, un élément essentiel pour comprendre l'ampleur du désastre qui est en train de se faire, c'est-à-dire les sommes d'argent que présentement ça rapporte à Elkem Métal, à Hydro-Jonquière et les autres barrages, présentement qu'est-ce que ça rapporte?

525

Qu'est-ce que ça rapporterait s'ils gèrent plus modérément et qu'ils le gèrent de façon à garder le niveau du lac Kénogami à un niveau acceptable pour tous les plaisanciers? Combien ça rapporterait?

530

Et maintenant, combien ça rapporterait, les cinq pour cent (5 %), même si je pense que ça va être beaucoup plus, les cinq pour cent (5 %) prévus en faisant le barrage de la Pikauba?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre cinq pour cent (5 %), c'est un chiffre hypothétique?

535

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

540

Non, c'est pas un chiffre hypothétique. C'est un chiffre qui a été remis à la Santé publique, qui m'a été remis par monsieur Michel Savard. C'est des questions qu'ils ont posées à Hydro-Québec, c'est dans un document qui est disponible avec Michel Savard.

Disons que c'est pas une question que je m'attends d'avoir la réponse ce soir.

545

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va quand même aller voir du côté du promoteur s'ils ont une partie d'information à fournir.

550

PAR M. PATRICK ARNAUD:

555

Madame la Présidente, au niveau de la question qui nous concerne, le quatre pour cent (4 %) - parce que je pense que c'est quatre pour cent (4 %) - le quatre pour cent (4 %), c'est un estimé qu'on a effectivement donné dans une des réponses qui nous a été formulée par un des ministères. Il s'agit d'une évaluation, d'une estimation grossière basée sur les volumes d'eau et sur finalement la proportion du soixante-dix-huit hectomètres cubes (78 hm³/s) qui pourrait être effectivement turbiné.

Alors c'est vraiment une évaluation de pourcentage de disponibilité d'eau.

560

Donc de ce côté-là, c'est effectivement, le projet pourrait apporter une disponibilité de quatre pour cent (4 %) de plus d'eau, donc conséquemment, de production d'énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565

Alors ce serait un volume moyen qui serait plus étalé ou laminé dans le temps...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

570

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

... davantage utilisable...

575

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

580

... que des pointes qui arrivent et des creux?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

585

Exactement. C'est ce qu'on appelle la régularisation. Donc le fait de créer un réservoir, on peut déplacer dans le temps, si vous voulez, l'utilisation de cette eau et donc, on peut maximiser l'utilisation de cette eau. C'est ça fondamentalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

590

Et donc l'autre partie de la question...

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

595

C'est toujours la même question quand même.

PAR LA PRÉSIDENTE:

600

Oui. L'autre partie de la question de monsieur Bouchard concerne le coût du projet dans sa globalité, ou vous parlez plus du coût environnemental?

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

605

Non. Ça, on le sait, c'est cent quarante-sept millions (147 M\$).

Qu'est-ce que ça rapporte présentement en hydroélectricité à toutes ces compagnies-là, ça, se serait bien important qu'on sache ça.

Ça, c'est une chose.

610

Qu'est-ce que ça rapporterait si le niveau du lac Kénogami était géré adéquatement, parce que c'est sûr qu'ils seraient obligés de garder de l'eau, donc de moins faire d'électricité à telle et telle période pour garder le niveau du lac plus élevé, donc ils perdraient des revenus, combien ils perdraient de revenus, parce que la clé de tout le problème est là!

615

Et après ça, l'autre partie, bien, c'est celle qu'on vient de dire, le cinq pour cent (5 %) qui est estimé, à mon avis, très sous-estimé, un coup que tout va être fait. C'est ces trois (3) questions-là.

620

Je pense que c'est assez clair, si c'est retranscrit, là, je peux répondre encore à vos questions là-dessus. C'est vraiment en trois (3) phases.

PAR LA PRÉSIDENTE:

625 Bon, j'essaie de la rendre par segment, si vous voulez, pour aller chercher l'information.

Est-ce que votre question porte sur l'aspect financier ou sur l'aspect impact environnemental?

630 **PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:**

Non, l'impact environnemental, ça porte pas du tout là-dessus. C'est sur l'aspect financier.

635 Parce que l'impact environnemental, il y en aurait plus, on serait pas là si c'était géré adéquatement, à mon avis. Donc c'est vraiment une question de gérer adéquatement, et comment ça rapporte aujourd'hui, comment ça rapporterait, c'est sûr que ça rapporterait beaucoup moins aux compagnies qui font de l'électricité en aval du lac.

640 Donc je voudrais savoir c'est quoi qu'elles vont perdre. Pourquoi qu'ils prennent ces décisions-là, pourquoi on est rendu ici?

645 Puis combien de millions de dollars vont-ils perdre? Présentement, comment ça rapporte de millions de dollars et combien de millions de dollars les gens se mettront plus encore dans les poches grassement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

650 D'accord. Alors vous allez, s'il vous plaît, monsieur Arnaud, nous faire le lien entre le fait que vous proposez de faire une digue au niveau de la rivière Pikauba et de pouvoir emmagasiner plus ou moins d'eau dans cette digue-là, derrière cette digue-là, versus la régularisation des eaux qui pourrait emmener des avantages aux riverains du lac mais aussi aux utilisateurs des rivières.

655 C'est-à-dire que la digue que vous proposez, elle a, comme premier but, ce que vous nous avez dit, le but d'améliorer la sécurité. Qu'il y ait ou non régularisation, c'est pour être en mesure d'emmagasiner une masse d'eau qui arriverait à un moment donné, entre autres, puis de ne pas inonder de façon massive le bassin aval.

660 Alors justement, est-ce que vous pourriez nous faire le lien entre le fait que cette digue-là existerait, doit exister selon votre proposition, qu'il y ait ou non apport plus laminé d'eau dans les rivières en aval?

Est-ce que ça simplifie ce que je vous ai dit? C'est parce que moi, je le suivais avec un dessin, là!

665 Finalement, qu'il y ait accumulation ou non dans la rivière Pikauba en amont, vous proposez de faire une digue. Cette digue-là, vous nous avez dit qu'elle était nécessaire pour la sécurisation des gens en aval. Alors quel est le coût différentiel du projet d'ajouter le fait

d'inonder en amont de la digue pour créer un réservoir et ainsi un réservoir avec une masse d'eau accumulée et ainsi pouvoir davantage régulariser en aval?

670

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le réservoir Pikauba, je vais revenir un petit peu sur le début, parce que là, je pense qu'il faut pas mélanger la production hydroélectrique et puis le réservoir Pikauba. C'est deux choses qui sont complètement différentes.

675

On va reprendre la raison d'être du réservoir Pikauba! Ça, je veux que ce soit très clair. Le réservoir Pikauba, c'est la solution, donc là, on a le réservoir Pikauba, c'est la solution qui permet de passer les crues telles que celle de 96 sans qu'il y ait d'inondation majeure sur les rivières aux Sables et sur la rivière Chicoutimi, et qui permet aussi d'avoir un niveau au lac Kénogami qui est acceptable, indépendamment de toute production hydroélectrique, on parle pas de ça en ce moment, on parle de sécurité publique.

680

Alors là, entre les deux (2), on a le réservoir Kénogami qu'on a fait monter jusqu'à cent soixante-cinq virgule trente (165,30 m)...

685

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Excusez, est-ce que c'est à moi qu'on répond présentement? Parce que si on répond à moi...

690

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, c'est à moi.

695

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je vais y arriver au parallèle financier!

700

Là, on a, on va dire, quatre cent vingt-quatre virgule quatre (424,4 m), puis ici en bas, on a le neuf cent soixante mètres cubes par seconde (960 m³/s). Donc voilà la raison d'être numéro 1 du réservoir Pikauba, OK!

705

À partir du moment où il y a création d'un réservoir ou d'un deuxième réservoir, il y a une certaine régularisation qui va probablement se créer, OK. Alors cette régularisation, elle va se retrouver chez les producteurs et on l'estime, on l'a dit, au niveau hydraulique, à peu près à quatre pour cent (4 %).

710

Cette régularisation fait que demain, dans le projet, ils vont retrouver une capacité de production qui va être plus près de celle qu'ils avaient historiquement. Parce qu'avec un réservoir Kénogami qui fluctuait beaucoup, ils n'avaient pas cent pour cent (100 %), on l'a vu tout

à l'heure, sur mes simulations, ils n'avaient pas cent pour cent (100 %) sur le quarante-deux virgule cinq mètres cubes-seconde (42,5 m³/s) minimum dont ils avaient besoin.

715 Alors donc, si vous voulez, je pense que la question n'est pas de savoir s'il y a un différentiel financier. Ils vont avoir une meilleure qualité de production par rapport à ce qu'était le lac Kénogami grâce au réservoir Pikauba qui, je vous le rappelle, a un deuxième rôle qui est fondamental, qui nous est demandé dans le décret, c'est la stabilité du lac Kénogami.

720 Alors voilà les objectifs du projet.

Maintenant, il n'y a pas de lien entre le fait que les producteurs gèrent le lac Kénogami et que ce soit une tierce personne qui gère le lac Kénogami. Les producteurs ont des besoins, des besoins qui sont des besoins pour leur activité industrielle, et le réservoir Pikauba est la solution qu'on apporte pour gérer les crues de sécurité et maintenir la stabilité du lac.

725 La conséquence, c'est une meilleure qualité que les producteurs auront de production grâce au réservoir Pikauba.

730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On peut associer ça à un effet secondaire?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

735 Exactement, tout à fait.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

740 Mais si j'ai pas la réponse à ma question en trois (3) volets, on pourra dire que la Commission a pas fait son travail. Parce que cette question-là, on est des milliers à se la poser dans le groupement auquel je fais partie, parce que présentement, c'est pas juste une rivière qui est en danger, c'est cinquante (50) rivières à peu près qu'on pourrait estimer, des grosses et des petites.

745 Ça fait que ça prend absolument une réponse à cette question-là, parce que c'est bien évident que si on pose cette question-là, c'est parce qu'on n'y croit pas au reste.

750 Si c'est vraiment une question de sécurité publique, là, pourquoi qu'on va détruire un des plus beaux sites du monde entier en créant une aussi grosse bombe puis avec le réchauffement de la planète, l'eau qui va monter et tout?

755 Ça fait que là, j'aimerais pas me faire entraîner sur un terrain seulement de sécurité publique, parce que moi, je veux respecter ce que vous me demandez, de poser deux (2) questions, je voudrais seulement qu'on réponde à ma question, qu'on me glisse pas ailleurs, parce que c'est complètement pas me respecter et pas respecter la population.

760

Parce que quand on aura répondu à ça, cette question-là, dans un mois, on pourra, nous autres, commencer à voir et à argumenter et avoir des chiffres qu'on n'est pas capable d'avoir nulle part.

PAR LA PRÉSIDENTE:

765

Monsieur Bouchard, d'abord la Commission commence ses travaux, on en a pour quatre (4) mois, nous, lorsqu'on pose des questions tant du côté des promoteurs que des personnes-ressources, il faut tenter aussi de décortiquer la question pour que ce soit très clair, la réponse, pour tout le monde aussi, pour qu'on puisse l'utiliser.

770

Là, ce qu'on nous dit, c'est que l'objectif principal du projet, c'est un objectif de sécurité. Et il y a aussi un objectif de régularisation du niveau du lac Kénogami.

775

Alors par ricochet, si vous voulez, il y a des apports qui s'en iraient vers les rivières aval. On comprend que ça, c'est en discussion, je l'ai dit tout à l'heure en ouverture, à la suite d'une question qu'on a reçue, on comprend que c'est recevable comme question, que vous avez le droit de dire au gouvernement, dire devant la Commission, nous transmettrons les messages qui vont être reçus en deuxième partie, comment vous voyez la gestion de tout ce bassin versant là. C'est un projet.

780

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

On veut des chiffres, là.

785

Alors là, le lien entre les aspects financiers des gains potentiels d'effets collatéraux, si vous voulez, que les utilisateurs des rivières pourraient avoir, bien nous, le BAPE on va pas chercher l'information confidentielle sur les aspects financiers des contrats. On travaille sur les aspects des chiffres qu'on a besoin, des valeurs environnementales, des volumes d'eau, etc., pour comprendre l'impact de tout ça, qu'est-ce qui serait le mieux pour sa gestion.

790

795

Mais les coûts associés à des contrats privés, ce n'est pas dans notre approche d'aller chercher ça, parce que ce sont des informations qui sont confidentielles et qui pourraient causer des préjudices aux signataires des entreprises. Et jusqu'à date, on a réussi à aller chercher l'information dont on avait besoin pour donner un éclairage qui était le plus correct possible pour que l'analyse du dossier soit prise.

Alors c'est dans ce sens-là qu'on va continuer de travailler.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

800

Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est que l'encadrement dans lequel vous êtes, ça remet pas en question ma confiance en votre honnêteté, l'encadrement dans lequel vous vous êtes fait achopper une grande partie de la compréhension globale du désastre qu'on est en train de créer.

805

Est-ce que je peux passer à ma deuxième question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

810

Oui.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

815

Ma deuxième question, sans un historique, je peux pas la faire. Donc je dois faire un historique.

L'historique, c'est assez rapide, ça va prendre quelques minutes. Je m'entends mal, est-ce que les gens entendent bien?

820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. C'est nécessaire à la compréhension de la question?

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

825

Indispensable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830

D'accord.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

835

Moi, je me suis battu beaucoup pour les rivières, je suis parti de Saint-André au lac Saint-Jean à vélo, Paul Piché était parti de Mont-Laurier, on a fait un événement extraordinaire pour sauver quarante (40) rivières de barrages privés qui étaient donnés, octroyés par Hydro-Québec, avec des contrats achetés sur vingt-cinq (25) ans. Et ces barrages privés là – je suis sidéré, vous voulez savoir – ces barrages privés qui nous ont demandé énormément d'efforts, où une population a réussi à faire comprendre qu'est-ce qu'elle voulait pour ses rivières - je suis vraiment perdu, vraiment sidéré! Je m'excuse, je recommence à zéro! Je vais y aller avec mon cœur.

840

Bien, disons que ça commence de loin! Moi, j'ai vu le lac Saint-Jean, je me suis baigné dans le lac Saint-Jean, j'en avais jusque là de l'eau. On pouvait se baigner cent-cent cinquante

845 pieds (100 pi-150 pi) de long. Le niveau du lac, c'était le Piekouagami, et le niveau du lac pouvait qu'on pouvait se baigner. On pouvait être – ça sert à rien, il y a vraiment beaucoup d'ondes!

PAR LA PRÉSIDENTE:

850 Est-ce que le niveau a changé?

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

855 Bon! À partir de manigances de l'Alcan, le niveau du lac, on a joué beaucoup, on a manipulé beaucoup avec le niveau du lac Saint-Jean pour pouvoir convaincre les gens qu'il fallait monter, enrocher le lac Saint-Jean. Donc on a fait une grosse piscine.

860 Ça fait que des places où on pouvait se baigner, c'est ce que ça va donner au lac Kénogami, c'est des places où on pouvait se baigner, et on avait de l'eau à peu près aux chevilles, puis nos parents pouvaient nous surveiller. Bien, ça donne des vagues qui fessent dans des murs de pierre, et ça donne que le premier pas que tu fais, tu en as jusqu'aux genoux et après ça, bien, c'est les moteurs, les bateaux qui viennent jusqu'au bord, ils viennent réparer leurs bateaux et tout et tout, toutes les aberrances inimaginables.

865 La Commission Doyon, il y a huit (8) ans à peu près a très très bien – mais ce que je veux faire ressortir là-dedans, c'est le travail qu'Hydro-Québec demande à la population, puis on est toujours en train de se battre contre Hydro-Québec, puis il y en a beaucoup qui se battent, je suis pas tout seul, on est des milliers.

870 La Commission Doyon a très très bien fait ressortir que les barrages privés se ramassaient dans les mains, c'est du blanchiment d'argent de criminels. Non, non, allez-y, allez-y, c'est très très bien, il y a même eu beaucoup...

PAR LA PRÉSIDENTE:

875 Je l'ai lu, le rapport.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

880 Bon, si vous l'avez lu, allez voir aussi qu'est-ce qui s'est passé dans les médias dans ce temps-là, parce qu'ils ont pas mis dans le rapport ce qui s'est passé dans les médias.

PAR LA PRÉSIDENTE:

885 Mais par rapport au projet qu'on étudie...

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

890 Oui, ce que je vais vous dire, c'est bien important, ce que je vais vous dire, c'est qu'il y a deux cents (200) organismes ainsi que syndicats qui se sont élevés contre les barrages privés, c'est à recommencer à zéro, là. On n'en veut pas, on veut garder nos rivières, on veut pas que l'argent aille à un producteur, puis qu'il fasse beaucoup beaucoup d'argent, puis qu'il y ait plus de rivières pour le tourisme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

895

D'accord, mais...

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

900

Oui, oui, j'y vais, j'y vais!

PAR LA PRÉSIDENTE:

905

... oui mais, monsieur Bouchard, il y a pas de projet de construction...

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Laissez-moi faire le tour.

910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais monsieur Bouchard, il y a pas de projets de construction de nouveaux barrages pour la production hydroélectrique, là.

915

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

Laissez-moi aller dans mon idée, j'ai de la misère, mais ça arrive, des fois!

920

Jean Paradis a dénoncé vertement le mensonge qui a été fait par notre société d'État qui disait que construire des minicentrales au fil de l'eau, mais en fin de compte, c'était des centrales comme conventionnelles, c'est-à-dire des murs de ciment qui turbinent le poisson en descendant, puis que le poisson peu plus remonter, peut plus frayer.

925

Monsieur Landry a dénoncé ça, a avoué ça aussi à Radio-Canada, qu'Hydro-Québec devait faire des barrages au fil de l'eau, mais que c'était pas ça en fin de compte. André Caillé a dit que gérer Hydro-Québec comme entreprise privée, on le voit très bien qu'est-ce que ça donne.

930

Ça fait que face au réchauffement de la planète, donc la sécurité publique, c'est ça qu'on parle, et à la montée des eaux, face à tous ces éléments-là qui font que comment on peut faire

confiance à Hydro-Québec pour construire un barrage qui, d'abord ce barrage-là, je suis convaincu qu'il va devenir un barrage hydroélectrique, profondément convaincu, dans cinq (5) ans, et peut-être en partant, ou dans dix (10) ans, comment on peut faire confiance à Hydro-Québec?

935

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors justement, monsieur Arnaud, est-ce que le barrage qui est proposé par le ministère des Ressources naturelles pourrait être transformé à un moment donné pour produire de l'énergie?

940

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors madame la Présidente, deux (2) éléments de réponse. Le premier, c'est que le patron de gestion de ce barrage ne se prête pas du tout à faire de la production hydroélectrique.

945

Et deuxième élément de réponse, le ministre de l'Énergie de l'époque s'est engagé à ce qu'il n'y ait jamais de production hydroélectrique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

950

Alors ça pourra être aussi, compte tenu des déclarations du promoteur, ça pourrait être inclus aussi, cette information-là, en préambule au décret par exemple?

C'est une information, ça fait partie du dossier, puis le dossier, il y a une référence au dossier. Alors le gouvernement, lorsqu'il fait un décret, il cite en préambule les informations comme étant en référence.

955

Alors c'est l'ensemble du dossier qui est cité.

960

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça fait partie des éléments du dossier.

PAR M. ANDRÉ BOUCHARD:

965

Merci beaucoup. Ce que je vois, c'est qu'il va y avoir un gros barrage, une grosse bombe au-dessus du lac Saint-Jean et, en cas de tremblement de terre et de pluie diluvienne, en raison du réchauffement de la planète, j'espère qu'on pourra créer un jour une société qui peut poursuivre les gens qui sont en train de faire aujourd'hui ce qu'ils font. Merci beaucoup.

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

975 **PAR M. LOUIS LESAGE:**

J'aimerais juste conclure, bien, essayer de comprendre, synthétiser un peu la réponse à la première question.

980 Je la formule comme ça: est-ce qu'il est logique de conclure que le fait d'avoir une réserve d'eau en amont garantira une production annuelle hydroélectrique plus constante? Donc une production annuelle plus constante, c'est ça.

985 Est-ce que le fait d'avoir le réservoir en amont, on a une production annuelle plus constante d'hydroélectricité?

J'essaie de formuler un peu votre réponse, est-ce que c'est la conclusion à laquelle je peux arriver?

990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

995 Moi, j'ai utilisé le mot de qualité, donc de meilleure qualité. Et donc plus constante fait partie de la qualité à certaines période de l'année.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1000 Ça va!

GHISLAIN LOWE

1005

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Harold Guay s'il vous plaît! Il n'est pas ici.

1010

Monsieur Ghislain Lowe.

PAR M. GHISLAIN LOWE:

Bonsoir.

1015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

1020 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Un peu comme mes prédécesseurs, c'est pas vraiment un volet aussi faune, quoique c'est peut-être la faune industrielle!

1025 Moi, je suis ici ce soir en tant que citoyen de Ville Saguenay secteur Jonquière, puis surtout en tant que travailleur de complexe industriel de pâtes et papiers situé en bordure de la rivière aux Sables, plus précisément le complexe de Cascades.

1030 Ce complexe est effectivement situé près de l'embouchure de la rivière aux Sables, bien en aval des travaux énumérés précédemment par la Commission.

1035 J'ai également travaillé de façon très proche à la reconstruction de nos ouvrages qui avaient été emportés lors du déluge de 96, où des pertes de l'ordre de quinze (15 M\$) à vingt millions de dollars (20 M\$) avaient été subies à notre complexe. Et je tiens à préciser que depuis ce temps, une autre usine s'est greffée au complexe industriel, portant le nombre de travailleurs autour de trois cent cinquante (350).

1040 Permettez-moi de craindre ici pour nos installations actuelles, car si je regarde l'usine actuellement, elle est rendue environ à cinquante pieds (50 pi) de l'ancien lit créé par le déluge qui avait contourné une partie du barrage.

1045 Dans ce cas-ci, il s'agit ici de notre machine à papier où des dommages beaucoup plus considérables pourraient survenir s'il y avait détournement de la digue. Je parle ici de cinq (5) à dix (10) fois le montant énuméré tout à l'heure.

C'est ça, je tiens ici à préciser, avant de formuler ma question, que je suis d'accord avec les travaux dont il est fait question dans cette Commission, mais je crois juste qu'on en a oublié. Voilà donc ma question qui se veut en deux (2) volets.

1050 Ma question est formulée ainsi! Êtes-vous en mesure de garantir que le volet A, pas plus que six cent cinquante mètres cubes par seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$) ne passera dans la rivière et que, B, les installations du barrage Bésy actuel tel qu'on le connaît avec de vieilles poutrelles de bois, ne se comparant nullement aux ouvrages qui ont été faits à Pibrac et à Portage-des-Roches où on a vu les modifications, êtes-vous en mesure de garantir que ces ouvrages vont bien évacuer le six cent cinquante mètres cubes-seconde ($650 \text{ m}^3/\text{s}$) et plus, et ceci, dans toutes les conditions qui peuvent survenir lors de telles crues?

1060 Je parle ici de débris de toutes sortes, arbres, etc., pour ainsi sécuriser notre complexe industriel. Je tiens à signaler que vous investissez cent quarante-sept millions (147 M\$) pour des ouvrages en amont, n'y aurait-il pas lieu d'en investir un peu plus à l'endroit du barrage Bésy, par où sort vraiment l'eau de la rivière aux Sables et où on a changé un peu les règles d'évacuation, un tiers-deux tiers (1/3-2/3)? Ça fait que c'était ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1065

D'accord. Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1070

Je demanderai à monsieur Piché de se préparer à la deuxième partie de la réponse concernant la chute Bésy.

1075

Pour ce qui est de la première partie de votre préoccupation, je vais revenir sur le fait que l'explication que nous avons donnée au niveau du projet est à l'effet que nous ne passerions pas plus que six cent cinquante mètres cubes par seconde (650 m³/s) dans la rivière aux Sables pour une crue semblable à celle de 96.

1080

Donc, madame la Présidente, le projet, tel que nous l'avons conçu, garantit qu'il n'y aura pas plus que six cent cinquante mètres cubes par seconde (650 m³/s) dans le cas d'une crue de la magnitude de celle de 96, ce qui était d'ailleurs une des conditions du décret.

Il est bien évident que s'il y avait des crues supérieures, on serait en situation d'extrême urgence.

1085

Pour ce qui est des aménagements, de ce qui est en aval de la rivière aux Sables, il est bien évident que la Politique sur la sécurité des barrages oblige chaque propriétaire à se conformer à la loi, à la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages et en conséquence, il doit faire le nécessaire pour répondre à cette nouvelle loi.

1090

Alors vous savez, la nouvelle loi est basée sur des critères, je fais juste ça pour donner un exemple, sur des critères de dommages, et le critère numéro 1 des dommages derrière un barrage, c'est dommages à des populations. Donc c'est le critère le plus sévère.

1095

Donc un ouvrage de retenue ou un aménagement doit être sécurisé au niveau total pour les populations et ensuite, les degrés de sévérité de la sécurité diminuent si vous avez un barrage qui est juste devant le Saint-Laurent, le critère de sécurité serait certainement moindre que si vous êtes juste devant un village. Ça, c'était juste pour situer le problème.

1100

Alors maintenant, je demanderais à Robert de peut-être parler de la problématique de la chute Bésy.

D'abord, est-ce qu'on pourrait situer votre usine ou votre complexe industriel, exactement où il est situé?

1105

PAR M. GHISLAIN LOWE:

Quand on descend la rivière, on est à gauche, on est à gauche de Bésy, ça forme un genre de bassin.

1110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour que les gens voient dans la salle, on va mettre un acétate.

1115 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Donc ici, la rivière aux Sables et donc, ce que je sais, c'est que Bésy est juste...

PAR M. GHISLAIN LOWE:

1120 OK, on est quasiment rendu dans la rivière Saguenay, OK. On est juste à gauche.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Vos installations sont à gauche des chutes Bésy?

1125

PAR M. GHISLAIN LOWE:

C'est ça, exact, à gauche de Bésy, oui.

1130 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors est-ce qu'il y a un lien direct entre chute Bésy et vos installations ou est-ce que chute Bésy donnent directement dans la rivière?

1135 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Bien, après chute Bésy, il y a une chute énorme, c'est pour ça qu'il y a la centrale de Price qui est en bas, l'ancienne centrale de Price en bas. Nous autres, on est un peu plus haut, mais on est au niveau...

1140

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1145 Donc le propriétaire de chute Bésy va devoir se conformer à la nouvelle Loi sur les barrages et il devra faire les réfections nécessaires, compte tenu que cette nouvelle loi est en application, le règlement a été émis, et les gens ont un certain nombre d'années pour se conformer à cette loi.

PAR M. GHISLAIN LOWE:

1150 Mais est-ce qu'il y a déjà eu, moi, j'avais déjà soulevé le point, même une firme était venue me voir, puis je leur avais montré des installations, ça fait que ça, ça a été fait, ça a été

analysé. Parce qu'on est venu me voir à ce sujet-là, je leur ai montré la problématique, ça fait que ça, ça a été fait.

1155 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, le propriétaire de chute Bésy, maintenant, il doit mettre à exécution ce qu'il doit faire pour répondre à la loi.

1160 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

OK. Ça fait que ce que vous me dites, on est venu me voir, mais le propriétaire, c'est un propriétaire...

1165 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, tout à fait. C'est lui qui doit se conformer à la loi. Et puis sa conformité à la loi va tenir compte qu'il y a cette chute et qu'il y a la centrale de Price et tout ça. Ça, ça va entrer en ligne de compte dans la sévérité des modifications qu'il doit faire.

1170

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va aller du côté du ministère de l'Environnement qui doit faire appliquer cette loi.

1175 **PAR M. YVES ROCHON:**

Effectivement, monsieur Arnaud a très bien expliqué le mécanisme de la loi, la façon que ça fonctionne. C'est le propriétaire qui est responsable de ses ouvrages puis la façon de se protéger et de protéger la sécurité va dépendre du degré de risque qu'il encourt à la population en aval.

1180

Maintenant, actuellement on aurait quelqu'un du Service de la sécurité des barrages, son expertise, qui pourrait plus détailler les aspects de la loi et peut-être faire le point même sur ce qui a été demandé aux installations des deux (2) rivières. Par contre, la personne n'est pas disponible actuellement, elle pourrait être disponible demain après-midi par téléphone.

1185

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pouvez être ici demain?

1190

PAR M. GHISLAIN LOWE:

Malheureusement non.

1195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Demain soir, est-ce que vous pouvez être ici?

1200 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205 Est-ce que vous pourriez...

PAR M. YVES ROCHON:

1210 On va essayer de vous confirmer ça et dès qu'on a la confirmation, on va vous donner l'information.

PAR M. GHISLAIN LOWE:

1215 OK, c'est bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 D'accord. Pourriez-vous les laisser –de toute façon, est-ce que vous allez revenir demain soir?

PAR M. GHISLAIN LOWE:

1225 Oui, si on me dit qu'il y a quelqu'un pour répondre à ma question, oui. Sinon, bien, je peux toujours l'avoir autrement, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1230 **PAR M. GHISLAIN LOWE:**

Ce sera à confirmer aussi. Je laisserai mes coordonnées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1235 S'il vous plaît.

PAR M. GHISLAIN LOWE:

1240 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245 Vous lisez dans mes pensées!

MARC SAVARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

1250 Monsieur Marc Savard s'il vous plaît.

PAR M. MARC SAVARD:

1255 Madame la Présidente, moi non plus, mon sujet, c'est pas la faune mais bien la protection des berges. Alors j'aurais deux (2) questions.

1260 Ma première question, c'est une demande d'information supplémentaire ou de précision. Dans l'étude d'impact, il est mentionné que l'érosion sur le pourtour du lac Kénogami pourrait passer de six (6 %) à huit pour cent (8%).

Alors je demande les précisions suivantes! C'est quoi ces zones, est-ce que ces zones sont identifiées d'une façon quelconque?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1265 D'accord. Alors vous voulez qu'elles soient localisées?

PAR M. MARC SAVARD:

1270 De quelles zones parle-t-on?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1275 D'accord. Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va commencer par un premier niveau de réponse.

1280 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

Alors pour répondre à votre question, en fait, ce qu'on trouve, c'est que le pourtour du réservoir Kénogami, on parle de deux cent vingt-sept kilomètres (227 km) linéaires. De cet ensemble-là, il y a approximativement neuf pour cent (9 %) qui sont considérés comme des berges sensibles. Il y en a huit pour cent (8 %) qui sont instables, donc c'est-à-dire huit (8%) du neuf (9 %), on va le découper en deux (2), huit pour cent (8 %) qui sont instables et il y en a un pour cent (1 %) qui sont aménagés, donc il y a pas de problème à l'intérieur de ça.

1290 Donc il y en a huit pour cent (8 %) qui sont sensibles à l'érosion. Mais présentement, il n'y en a que six (6 %) qui sont actifs, et on pense qu'à une stabilisation de cote, que les deux autres pour cent (2 %) qui sont potentiels seraient activés ou seraient réactivés.

1295 Ceci étant dit, ces phénomènes d'érosion sont des phénomènes naturels. Ils existent déjà, ils existaient avant la crue de 96, avec des cotes d'exploitation qui étaient à cent quinze pieds (115 pi) plutôt qu'à cent quatorze (114 pi), puis ils vont continuer dans le temps, peu importe les cotes qui seraient retenues à Kénogami.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1300 Pour bien comprendre, ce que je comprends, c'est qu'avant 96, le niveau du lac Kénogami était gardé plus élevé, vous nous dites, mais il était moins stable. Mais globalement, vous considérez que ça causait plus de dommages à un niveau plus élevé avant 96 que ce que vous proposez?

1305 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

J'ai dû mal m'exprimer alors! Lorsqu'on fait une analyse des berges, on trouve bien sûr le degré d'activité des berges. Alors comme je mentionnais, il y en a à peu près huit pour cent (8 %) qu'on considère qui sont sensibles sans aménagement, et de ce huit pour cent (8 %) sensibles là, il y en a présentement six pour cent (6 %) qui sont actifs, c'est-à-dire où on voit des phénomènes actifs.

1315 Ce qui veut pas dire qu'un coup de vent, des tempêtes font en sorte que l'autre partie sensible devienne ou sont eux aussi dynamisés, si on veut, deviennent actifs.

Alors le réservoir a ce risque-là, ce qui effectivement en stabilisant à un niveau donné d'une façon plus étroite, c'est que d'une façon générale, ces talus-là sont plus actifs.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1320 Plus actifs, mais tantôt, vous avez pas dit que le niveau était gardé plus élevé avant 96? Le niveau du réservoir était-il plus élevé avant 96?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

1325

Avant 96, la cote du réservoir, l'été, était à cent quinze pieds (115 pi). En fait, si on regarde les données, puis je pense que c'est aussi dans le rapport d'étude d'impact, dans le volume 1 où on parle de cette question-là. Au mois de juin, de 82 à 96, donc la mise en place d'un premier plan de gestion avec les citoyens riverains, le niveau du lac Kénogami était à cent

1330

quinze pieds (115 pi) et plus à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps au mois de juin. Il était à cent quinze pieds (115 pi) et plus, au-delà de cent quatorze pieds (114 pi), vingt pour cent (20 %) du temps après ça, en juillet, août et septembre.

De sorte que les niveaux d'attaque, d'une façon régulière, étaient significativement plus élevés.

1335

Depuis 96, le niveau a été ramené initialement à cent treize pieds (113 pi) et aujourd'hui, à cent treize point cinq (113,5 pi). On a toujours les mêmes phénomènes d'érosion aux mêmes endroits.

1340

Les principaux endroits sont les talus de sable ou le talus de silt ou de silt argileux, de sable silteux, la plupart situés dans la portion ouest du réservoir, donc dans le secteur de la digue Ouiqui et aussi dans le passage vers la baie de Cascouia.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1345

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350

Ça va.

PAR M. MARC SAVARD:

1355

Moi, ma question, c'était où sont les zones sensibles, où sont localisées ces zones sensibles?

La réponse m'amène à poser une seconde question. Les niveaux d'eau, l'historique des niveaux d'eau, est-ce qu'il y a des statistiques là-dessus?

1360

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

Je n'ai pas de carte précise en format que je peux montrer à l'écran. Il y a un rapport sectoriel qui existe sur la question, un rapport de Polygéo où on a fait une étude là-dessus. C'est parce qu'il y en a beaucoup, mais...

1365

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, on va essayer de répondre à monsieur Savard. Est-ce qu'il y a une zone qui vous intéresse particulièrement ici?

1370

PAR M. MARC SAVARD:

Moi, oui, mais ma question était de nature générale.

1375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui d'accord, mais on pourrait peut-être regarder un exemple!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

1380

Si vous me donnez l'opportunité, je peux aller à la grande carte qui est là avec un pointeur, et j'ai une copie de la carte du rapport sectoriel dont je faisais état, et je peux montrer les endroits au pourtour du lac Kénogami qui montrent une forte sensibilité.

1385

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, parce que c'est un intérêt, on le sait, mais il faut y aller avec un micro!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

1390

Est-ce que le micro va se rendre là? On va utiliser un acétate à la place!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1395

Parce que la carte là-bas, c'est à peu près la même grandeur, d'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

1400

Donc ce que je voulais mentionner, c'est surtout les secteurs qui sont ici à l'ouest, donc près du secteur de la digue Ouiqui, donc sur la rive nord.

Ici, sur le secteur qu'on appelle la Pointe-de-Sable, dans le secteur qui est ici, et le long de ce secteur-là.

1405

Et ponctuellement, il y a d'autres endroits autour de la baie de Cascouia et dans d'autres petites baies où il y a des matériaux plus organiques ou plus fins où on trouve localement des phénomènes d'érosion.

1410 Mais les principaux secteurs, les secteurs qui sont les plus actifs ou plus sensibles
présentement sont surtout situés sur la rive nord ici et de l'autre côté, dans les grands secteurs
constitués de sable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415 Ça va?

PAR M. MARC SAVARD:

1420 D'accord. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la réponse que j'ai eue m'amène à une sous-
question. Les statistiques du niveau du lac que j'ai, moi, c'est que c'était beaucoup plus bas que
ce que monsieur a dit.

1425 J'aimerais avoir les statistiques que vous avez en main sur l'historique du niveau du lac
pendant la période d'été.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1430 Ça, on a compris surtout 82 à 96, parce que c'est là qu'il y a eu un niveau estival. Ça,
c'est la période critique qui vous intéresse, donc le niveau historique 82-96 estival.

PAR M. MARC SAVARD:

1435 Pas nécessairement le niveau maximum, mais le niveau moyen ou le niveau sur une
période de temps.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Le comportement au niveau moyen.

1440 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

1445 C'est des compilations statistiques qui ont été faites sur les niveaux du lac Kénogami par
le consultant qui a travaillé pour nous. Je pense que j'ai parlé de cent quinze pieds (115 pi)
tantôt, je pense que je me suis trompé, c'était cent quatorze (114 pi).

1450 Je vais vérifier le chiffre exact, mais en juin, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps,
plus haut que cent quatorze pieds (114 pi), au mois de juin, pour la période 82 à 96. Et après ça,
pour les périodes de juillet, août et septembre, c'était vingt pour cent (20 %) du temps où le
niveau était supérieur à cent quatorze pieds (114 pi).

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Est-ce qu'on peut avoir un petit topo qui confirme les chiffres après vérification?

1455 Et en même temps, bon, considérant que nous sommes allés visiter le secteur de la digue de Ouiqui, on a regardé le talus, effectivement, en sable silteux, il y avait aussi les avant-plages, la pente de l'avant-plage aussi, vu que le niveau du réservoir était très bas, on pouvait voir que la pente de l'avant-plage était très accentuée, donc ce qui indique qu'il y a des signes d'instabilité.

1460 Concrètement, est-ce qu'il y a des moyens pour stabiliser ce genre de problème là? Et si c'est naturel, comme tout processus naturel, tôt ou tard il doit s'estomper, parce que les berges vont finir par reculer, le talus va se modifier, s'il y a pas moyen de rien faire, le processus d'érosion naturelle devrait durer combien de temps?

1465 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

La réponse à votre dernière question, ça, on n'a pas d'appréciation de la durée. En fait, les phénomènes d'érosion, c'est naturel, ça n'a pas de fin. Tant et aussi longtemps, qu'il y a du matériel d'érosion, ça va toujours s'éroder.

1470 Mais le phénomène d'érosion, c'est pas nécessairement des phénomènes à grand déploiement. Si vous me permettez, rapidement, l'artificialisation des rives au lac Kénogami, c'est pas quelque chose de nouveau, c'est bien connu, une bonne partie des riverains l'utilisent d'ailleurs sur leur terrain à différents titres.

1475 Il y a eu différentes études qui ont été faites, il y a en a une en particulier qui est le Rapport Delorme auquel on fait souvent référence, réalisé en 99 pour le ministère de l'Environnement, et qui établissait un portrait environnemental des rives et du littoral du réservoir Kénogami sur lequel la plupart des statistiques sont tirées. C'est à partir aussi de ce rapport-là
1480 que le comité provisoire, et monsieur Ruel pourra me corriger, a pu constater certains consensus sur les niveaux à retenir pour le lac Kénogami au niveau des activités qui y sont réalisées.

Nous, on a réalisé aussi une étude dans le cadre de cette étude d'impact, réalisée par une firme qui s'appelle Polygéo, une firme spécialisée en phénomènes de géomorphologie, donc
1485 sur des questions d'érosion des berges, on a dit, on voudrait faire regarder, examiner qu'est-ce qui se passait au niveau du lac Kénogami avec la stabilisation.

Le rapport a conclu, et c'est les conclusions de ce rapport-là qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

1490 La troisième étude, une étude qui a été réalisée aussi pour le ministère de l'Environnement et qui a été réalisée par la ZIP et qui concerne spécifiquement le sujet, à savoir la reconstitution de plages, la stabilisation artificielle des berges sur l'ensemble du pourtour. Et il y a des conclusions assez intéressantes qui sortent de là. C'est dans ça d'ailleurs qu'on note
1495 qu'il y a une très forte artificialisation des rives aménagées au pourtour du lac Kénogami.

Tel que je le mentionnais tantôt, on parle de deux cent vingt-sept kilomètres (227 km) de berges, deux tiers (2/3) qui sont constitués de roc, l'autre tiers qui est constitué à peu près à

1500 partie égale de sable, de sable et gravier, de sable silteux et de silt sableux, en terrasses basses et hautes avec des pentes plus fortes ou moins fortes.

1505 Quatre-vingt-onze pour cent (91 %) des berges ne sont pas sensibles à l'érosion, soit parce que c'est du roc ou soit par la nature même des berges. Il y a vingt pour cent (20 %) des berges qui sont aménagées. Il y a des quais, des plages, des abris, du dragage, du remblai, etc. Ça, c'est tiré du Rapport Delorme.

1510 Le type de travaux, les travaux de remblayage, des travaux de reconstitution de plages, des travaux de dragage, les travaux qui sont prévus ou qui étaient projetés qui sont consignés dans l'étude de Delorme, stabilisation des plages, vingt pour cent (20 %) des riverains allaient stabiliser leur plage. Dix-neuf pour cent (19 %) allaient aménager des quais. Un autre presque trente pour cent (30 %) allaient reconstituer des plages, puis un quart ($\frac{1}{4}$) allaient faire du dragage à proximité de leur propriété.

1515 Je pense que c'est symptomatique d'une situation qui est là et qui est en place depuis déjà un certain temps.

1520 Plus près de la question que monsieur nous posait, au niveau des berges sensibles, neuf pour cent (9 %) des berges sont sensibles à la cote 114 approximativement. Un pour cent (1 %) de ces berges-là ou un pour cent (1 %) du neuf (9 %) plutôt sont munis d'ouvrages protecteurs, on considère qu'il y a pas de problème avec ces ouvrages protecteurs là, ils sont assez efficaces.

1525 Il y en a huit pour cent (8 %) qui sont constitués de berges instables ou sensibles. Il y en a six pour cent (6 %) qui sont des berges actives, et c'est surtout des talus d'érosion dans les sables, Pointe-de-Sable que je montrais tantôt, le secteur de la digue Ouiqui principalement, avec les bases des talus d'érosion à cent quatorze pieds (114 pi). Ça, c'est l'analyse qui a été faite au terrain.

1530 Maintenant, vous m'avez demandé les sources d'information ici, c'est tiré du rapport sectoriel du consultant avec qui on a fait affaire, qui a fait cette compilation-là, qui nous a montré que dans quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps, au mois de juin, entre 82 et 96, on avait des niveaux supérieurs à cent quatorze pieds (114 pi), vingt pour cent (20 %) la balance de la période estivale. Et on avait des variations, au cours de cette période-là, entre cent onze (111 pi) et cent quinze pieds (115 pi). Donc des niveaux d'attaque très variables pour des durées variables au cours de ces quinze (15) années de gestion avant la crue de 96.

1535 Qu'est-ce que ça donne! Si on regarde en condition future avec la stabilisation des niveaux, je vais prendre un cas ici qui est lorsqu'on a des talus qui sont plus bas, on a une érosion qui est existante, qui va continuer et qui demeure mineure. Le sapement se fait, c'est très local, c'est un peu d'éboulement. Les travaux à ce moment-là, s'il y a lieu, et des travaux autorisés par ailleurs, parce que c'est une des problématiques au pourtour du lac Kénogami, 1540 permettraient à ce moment-là de régler certains de ces problèmes-là.

1545 Sur des talus plus élevés, il y en a notamment dans le secteur de la digue Ouiqui, où on a à ce moment-là un sapement au pied du talus et à ce moment-là, un éboulement. Là, on est dans des sables, c'est pas des mouvements de masse, c'est pas des glissements de terrain de grande envergure, c'est local et à ce moment-là, effectivement, on a de l'érosion jusqu'à temps qu'on refait un secteur de plage où une certaine stabilité qui nous permet à long terme, le talus devient un peu plus stable.

1550 Là, il faut dire que le réservoir, lui, il continue de fluctuer à la fin de la période estivale, le réservoir, il est rabattu, puis après ça, il joue en fonction soit des conditions météo ou soit des conditions d'utilisation de l'eau.

1555 Dans les secteurs aménagés, il y a différents cas qui ont été regardés aussi, alors dépendamment de l'élévation à laquelle les travaux correcteurs étaient réalisés versus le niveau de gestion qui était envisagé, qu'est-ce que ça donnerait, et en fait, la conclusion, c'est que dans tous les cas, on parle d'effet mineur au niveau de ces ouvrages protecteurs là et souvent des réfections locales où des petits travaux correcteurs permettraient à ce moment-là d'assurer la pérennité de ces ouvrages-là.

1560 Conclusion! Érosion mineure sur les talus peu élevés, ce que je vous ai montré tantôt, et sur les berges aménagées.

1565 Une érosion plus importantes sur les hauts talus à pente forte, surtout dans le secteur Ouiqui et Pointe-de-Sable, surtout aussi et plus notamment sur les berges qui sont exposées aux vents dominants où on a déjà des problèmes d'érosion marquée qui sont indépendants, bien, sont fonction du niveau, mais sont indépendants du projet en tant que tel, et que l'ensemble de ces phénomènes d'érosion là sont des phénomènes naturels, accentués peut-être, mais c'est des phénomènes naturels qui sont déjà en place.

1570

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va!

1575

PAR M. MARC SAVARD:

Est-ce que les études dont il est fait mention sont disponibles, les études qui sont les sources d'information, les trois (3) études mentionnées?

1580

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Tout à fait, dans le rapport sectoriel, c'est disponible.

1585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors justement, peut-être que les analystes, vous pourriez donner les cotes pour ces études-là, ça fait partie du dossier.

À la pause, vous irez voir les gens, puis ils vont vous aider. Ils vont aller vous voir!

1590

PAR M. MARC SAVARD:

D'accord.

1595

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est plus le service aux citoyens.

PAR M. MARC SAVARD:

1600

Une deuxième question si je peux?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605

Allez-y.

PAR M. MARC SAVARD:

1610

Il y a un comparable à ce projet dans la région, c'est le lac Saint-Jean. Ce lac est un réservoir artificiel dont le niveau d'eau est maintenu haut par des digues et des barrages, il y a des ouvrages de régulation de construits en amont, il est utilisé pour la production d'électricité et pour la villégiature, comme le lac Kénogami.

1615

Le propriétaire des ouvrages et le gestionnaire, la compagnie Alcan, par obligation ou par souci de l'environnement, je l'ignore, a pris en charge depuis plusieurs années la protection des berges.

Pourquoi n'est-ce pas la même chose au lac Kénogami?

1620

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1625

Je pense que d'après l'information que j'ai, la compagnie Alcan est propriétaire de soixante pour cent (60 %) des berges du lac Saint-Jean. Et l'autre pourcentage, c'est, je pense des baux, donc c'est la raison pour laquelle la compagnie Alcan s'occupe personnellement des berges du lac Saint-Jean.

1630

PAR M. MARC SAVARD:

OK.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

1640 **PAR M. MARC SAVARD:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645 Merci.

CHRISTIAN HUDON

1650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Christian Hudon s'il vous plaît.

1655 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Bonjour madame.

1660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bienvenue.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

1665 J'ignorais qu'il y avait un thème spécial qui était la faune ce soir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va s'arranger avec ça tout à l'heure.

1670 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Je suis disposé à laisser ma place et à revenir demain après-midi.

1675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Continuez.

1680 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Non, ça fait mon affaire, je vais avoir le temps d'étoffer ma deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1685 D'accord.

SIMON PICARD

1690

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Simon Picard s'il vous plaît.

1695 **PAR M. SIMON PICARD:**

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1700

Bonsoir.

PAR M. SIMON PICARD:

1705

J'ai une question qui concerne les poissons, l'effet du projet sur les poissons. Ma question, c'est de savoir, en réalité, sur deux (2) aspects du projet, c'est-à-dire la stabilisation du niveau du lac Kénogami et l'inondation des milieux par la création du réservoir Pikauba, j'aimerais savoir, ces deux (2) modifications-là vont avoir quel effet sur le poisson, ses habitats et particulièrement au niveau de la reproduction.

1710

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Monsieur Arnaud. Et ensuite, la table des experts du côté gouvernemental et personnes-ressources.

1715

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Donc vous avez parlé de deux (2) volets, la stabilisation du lac Kénogami, et vous avez parlé de la création du réservoir Pikauba.

1720

La stabilisation du lac Kénogami, bien, c'est évident que quand on stabilise un lac en été, c'est mieux pour les poissons au niveau de la biologie du lac qui leur permet une meilleure alimentation que quand il y a du marnage.

1725

Pour ce qui est du réservoir Pikauba, effectivement il va y avoir une problématique particulière au niveau du poisson.

1730

Alors avant de céder la parole à monsieur Rougerie, je veux simplement dire que cette problématique a été regardée sous toutes ses facettes, que nous sommes actuellement en train de mettre au point toutes les mesures d'atténuation nécessaires, parce qu'on vient de passer d'un milieu de rivière dans lequel il y avait des poissons qui circulaient et là, sur quinze kilomètres (15 km) de long, on va couper cette rivière et on va créer un milieu lacustre dans lequel donc il va y avoir une nouvelle production de poissons.

1735

Alors il va y avoir à notre avis une nouvelle reproduction qui va avoir lieu, mais je vais laisser mon collègue spécialiste faire un petit topo sur les deux (2) questions particulières, c'est l'alimentation et la reproduction, je crois, que vous avez demandé.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

1740

Madame la Présidente, bien sûr monsieur Arnaud a mentionné tantôt, premièrement au niveau de la stabilisation de Kénogami, ce que ça devrait faire, et ça serait très léger comme effet, ça devrait améliorer les conditions, parce qu'un niveau stable à ce moment-là devrait favoriser le développement du périphyton et les organismes benthiques aux rives comme telles, donc potentiellement améliorer la disponibilité de nourriture, donc on pourrait avoir un léger effet au niveau du lac Kénogami.

1745

On s'attend pas à ce que ce soit significatif, et c'est probablement impossible à mesurer, mais c'est une possibilité en termes d'amélioration des conditions.

1750

En ce qui concerne Pikauba, bien sûr la création d'un réservoir amène un changement important d'habitat, tel que le mentionnait monsieur Arnaud, changement d'un milieu de rivière, un milieu donc lotique à écoulement rapide vers un milieu à écoulement lent, un milieu lentique ou un peu lacustre, tel que le mentionnait monsieur Arnaud.

1755

Et au-delà du phénomène lacustre, il y a le phénomène que c'est un réservoir. C'est un réservoir donc, dans ce cas-ci, qui sert à la gestion des crues, donc sur lequel il y a un marnage annuellement. Donc on le remplit et on le vide à la fin de l'hiver, on le remplit au printemps, on le vide à la fin de l'hiver, donc il y a un cycle annuel de remplissage et de vidange. Donc le lac est moins disponible, il est pas permanent en tant que tel.

1760

Les changements s'opèrent, un, au niveau des espèces présentes. Pour vous dire que sur la rivière Pikauba, on a recensé huit (8) espèces de poissons, il y en a trois (3) qui se situent

1765 uniquement sur le cours aval de la rivière, c'est-à-dire en aval du kilomètre, je pense que c'est le kilomètre 16 où on trouve une chute infranchissable sur la rivière.

1770 Donc les espèces en aval donc qu'on retrouve uniquement en aval sont l'éperlan, la ouananiche et la outouche. Les cinq (5) autres espèces qu'on retrouve en amont sont meunier noir, l'omble de fontaine, le meunier rouge et aussi des Cyprinidés, le mené de lac et le naseux des rapides qui sont des plus petits poissons qui sont consommés probablement par les autres.

La principale espèce d'intérêt, c'est l'omble de fontaine. On a surtout porté notre attention sur l'omble de fontaine.

1775 Les pertes d'habitats s'effectuent dans la rivière au site du réservoir et aussi potentiellement en aval. Ici, à cause du site de projet, on a une régularisation, donc les grands écarts plus contraignants au niveau de la faune sont amoindris, donc il y a plus de haut débit puis il y a plus de bas débit, on se situe entre les deux (2), on régularise, on améliore donc d'une façon générale les conditions en aval. Donc on considère qu'au niveau des populations piscicoles qu'il y a une amélioration sensible des conditions en aval du site du barrage, donc sur 1780 trente kilomètres (30 km).

1785 Au site du barrage et en amont, au site donc du réservoir, il y a une modification des conditions d'écoulement; donc ça favorise les poissons qui préfèrent les habitats à faible écoulement, donc davantage tournés vers les meuniers et vers les Cyprinidés et moins pour l'omble de fontaine.

1790 C'est le principal changement. Et d'ailleurs, ça nous amène à statuer sur une perte de production, une perte d'habitats et une perte de production en omble de fontaine qu'on se doit, à ce moment-là, de mitiger ou d'atténuer par le biais de mesures de compensation ou de pleine compensation sur lequel on est en train de discuter présentement avec les gens de Faune et Parcs, avec les gens de la Sépaq et aussi avec nos interlocuteurs de Pêche et Océans Canada. Un projet de compensation qu'on regarde présentement un peu plus loin dans la réserve, au lac à Jack, à une cinquantaine de kilomètres en fait du site de Pikauba, qui nous permettrait de 1795 compenser et de compenser amplement pour les pertes de production sur l'omble de fontaine.

1800 Vous avez parlé de reproduction, on a fait l'inventaire très détaillé de la rivière Pikauba, c'est mentionné dans le volume 2 de l'étude d'impact, on a fait un inventaire, en fait, par plongée, à partir du kilomètre 62, donc huit kilomètres (8 km) plus hauts que la limite supérieure du réservoir, et on a, en plongée, descendu tout le long de la rivière jusqu'à la confluence avec le lac Kénogami.

1805 On a identifié les frayères d'envergure, et les frayères d'envergure qu'on a trouvées au site du barrage et en amont, donc potentiellement dans le secteur affecté par le réservoir, se situeraient aux limites ou aux confins du réservoir à sa cote normale d'opération, donc à la cote quatre cent dix-sept sept (417,7 m), il y a une partie de ces frayères-là qui sont affectées.

1810 Par contre, ce que j'aimerais souligner, c'est que l'omble de fontaine est une espèce assez opportuniste et profite typiquement de microhabitats au besoin pour faire des reproductions. Donc on s'attend pas à un problème de reproduction d'omble de fontaine à proximité du réservoir Pikauba, que ce soit au niveau de la rivière, au niveau des tributaires, ou même au niveau des rives, à cause des écoulements des rétrécissements en bordure des rivières, des éléments comme ça.

1815 Donc même s'il y a une partie de frayères qu'on a trouvé qui seraient affectées, on considère qu'il n'y aurait pas d'effet négatif sur la reproduction et que la reproduction serait viable, il y aurait une pérennité à la reproduction pour l'omble de fontaine au niveau du réservoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1820 Bien. Alors on va aller du côté des experts, d'abord Pêche et Océans!

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

1825 De plus amples précisions, je vais essayer d'être quand même bref. Au niveau des pertes d'habitat du poisson pour la zone du réservoir tel qu'il a été décrit, c'est pas mal dans le même descriptif.

1830 Ce qu'il faut souligner surtout, c'est qu'à sa cote actuelle proposée de quatre cent dix-sept point sept mètres (417,7 m), les frayères qui ont été observées par le promoteur et ses consultants, les frayères potentielles et confirmées vont être totalement ennoyées, donc non disponibles pour la reproduction dans le réservoir. Ça, c'est une première chose.

1835 La deuxième chose, il y a déjà eu une analyse préliminaire qui a été faite sur la viabilité d'omble de fontaine dans le réservoir. Le promoteur accorde une certaine production au réservoir en situation de gestion normale, au niveau des pertes je pense que la description est convenable, mais au niveau de la gestion normale du réservoir, il y a plusieurs facteurs qui font en sorte que probablement, la population d'ombles de fontaine va avoir plusieurs difficultés à se maintenir, dont certaines qui ont déjà été énumérées, la présence de compétiteurs, une communauté benthique qui peut difficilement s'établir à cause du marnage qu'on va retrouver dans le réservoir, l'absence des frayères, comme on l'a déjà décrit.

1845 Donc ça, c'est la partie disons plus gain en habitat ou situation qu'on peut retrouver en mode d'exploitation. On n'était pas du même avis que le promoteur sur la situation en gestion normale.

L'omble de fontaine, surtout en présence de compétiteurs, est reconnu dans plusieurs plans d'eau avoir une productivité quand même assez faible.

1850 Donc la qualité comme telle pour l'omble de fontaine, dans ces milieux-là, va être probablement réduite.

1855 La deuxième chose que j'aimerais préciser par rapport aux différentes mesures qui ont été mises en place, il y a une mesure d'atténuation qui a été déjà identifiée, dont on n'a pas discuté encore ici, puis il y a la grande carte à l'autre extrémité qui l'indique, peut-être qu'il pourrait y avoir un acétate qui le démontre, mais il y a un plan d'eau qui a été proposé par le promoteur d'être conservé, d'une superficie qui est en marge de la digue B proche du barrage Pikauba, afin de maintenir une productivité minimum en omble de fontaine.

1860 Le MPO avait déjà mentionné, avait déjà donné un avis préliminaire au promoteur comme quoi dans ce petit plan d'eau qui serait isolé, on pourrait pas retrouver non plus une productivité importante d'omble de fontaine.

1865 Et deuxième chose que ça réduisait la marge de manœuvre du réservoir, si je me souviens bien, de sept virgule sept hectomètres cubes (7,7 hm³). On obtient un plan d'eau qui est isolé par rapport au reste du réservoir, donc qui serait jamais vidangé, qui pourrait jamais servir à la régularisation du lac Kénogami.

1870 Et la dernière précision que j'aimerais faire par rapport aux indications qui ont été données, le projet de compensation qui a été amené a été amené au ministère de Pêches et Océans lors d'une réunion à l'été dernier, les discussions qui sont en cours présentement se font avec la FAPAQ et la Sépaq, les discussions préliminaires, je sais pas de quel ordre, sauf que le projet de compensation comme tel n'a jamais été présenté de façon formelle avec les détails qui vont avec de projet-là.

1875 Le MPO s'est pas penché encore sur le recevabilité de ce genre de plan de compensation là pour les pertes qui vont être encourues par la création du réservoir.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

1880 Dans le cas de l'habitat, je veux avoir votre avis, en fonction de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, dans l'étude d'impact on mentionne une des synthèses concernant l'habitat de l'omble de fontaine, la conclusion de l'impact dans l'étude, après mesures d'atténuation, ce que j'en comprends, est majeur. Pour vous, en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qu'est-ce que ça peut impliquer si l'impact est conclu majeur après
1885 mesures d'atténuation?

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

1890 Dans le cadre d'une étude approfondie comme celle du réservoir Kénogami, de la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, disons des impacts ou des effets appréhendés importants sur une composante de l'environnement, là, on parle d'habitat du poisson, mais dans le contexte de ce projet-là, il y a plusieurs composantes qui ont été identifiées comme pouvant avoir des effets négatifs importants.

1895 Et déjà à l'heure actuelle, ce que ça entraîne, c'est que le MPO a demandé au ministère de l'Environnement du Canada de faire un renvoi officiel en commission d'examen fédéral, donc

de procéder à un examen du projet, afin de déterminer de quelle manière, de quelle façon on peut dire mettre en contexte les effets importants appréhendés.

1900 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Si j'ai bien compris, vous avez fait une recommandation de renvoi pour une commission fédérale?

1905 **PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:**

Oui, c'est déjà dans les documents qui sont accessibles publiquement, ça a été déjà fait.

1910 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

OK, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915 Très bien. Alors le Conseil de la Nation Huronne-Wendat, monsieur Lesage.

PAR M. LOUIS LESAGE:

1920 Oui, c'est juste quelques éclaircissements et à la fois des questionnements à la fois au promoteur et à Pêche et Océans.

On parle de perte de production et de mesures de compensation, on parle seulement de l'omble de fontaine, puisque c'est une espèce sportive. Est-ce qu'il y a des mesures de compensation pour les autres espèces que vous avez énumérées, d'une part?

1925

Et je questionne aussi le fait, les mesures de compensation que vous avez mentionnées, le lac à Jack tout à l'heure qui est dans un bassin versant complètement différent, et les mesures de compensation sont telles, par exemple, de mettre du poisson dans le lac à Jack qui proviendrait de la rivière Pikauba, donc de mélanger deux (2) populations qui peuvent avoir des différences génétiques? J'aimerais avoir des explications là-dessus.

1930

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'aimerais, madame la Présidente, si vous me permettez, parce que je pense que ça pourrait aider les discussions, c'est quand nous avons fait la présentation à MPO, nous avons montré entre une variable à quatre cent dix-sept sept (417,7 m) et une variable à quatre cent douze sept (412, 7 m) c'était quoi la différence entre les variations du réservoir Pikauba, puis j'aimerais vous les montrer, parce que c'est assez parlant, et j'ai pas eu l'occasion de le faire avant.

1940

1945

C'est ce que j'appelle nos dessins spaghettis! Alors nos dessins spaghettis, c'est qu'en réalité, on fait la simulation des quatre-vingt-sept (87) ans et on essaie de voir de quelle façon le niveau du lac Pikauba va être maintenu stable. Alors vous voyez que dans le cas du projet qu'on avait prévu, le niveau est quand même très stable et il commence à baisser à partir du mois de septembre.

1950

Quand on prend une variante à quatre cent douze virgule sept (412,7 m), donc c'est un niveau inférieur, on se rend compte qu'il y a des années où le réservoir Pikauba est vide au 1^{er} juillet. Alors évidemment, vous comprendrez qu'avec toutes ces variations de débit, indépendamment de la gestion du lac qui devient une gestion très complexe, vous voyez qu'on a quand même un problème pour le maintien d'un habitat potentiel du poisson dans le lac Pikauba.

1955

Alors c'est une des raisons aussi pour laquelle le quatre cent dix-sept (417,7 m) est dans notre recommandation. C'est que nous avons ici le maintien d'un lac qui, pendant la période estivale, va être à un niveau maximum de quatre cent dix-sept (417 m) et va commencer à descendre qu'après le 1^{er} septembre, alors que si vous regardez une variante plus bas, en considérant le projet dans sa totalité, avec tout ce qu'on doit faire avec le projet, bien, on va être quasiment obligé de vider le Pikauba en plein été.

1960

Alors je pense que c'est important dans le contexte de l'habitat du poisson, puisque notre solution, une de nos solutions, un de nos calculs a été de dire, il va y avoir récréation quand même d'une population de poissons dans le Pikauba tel qu'on l'exploite.

1965

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Du côté de Pêche et Océans, est-ce que c'est possible d'avoir votre réaction face donc à l'analyse comparative entre le niveau quatre cent douze sept (412,7 m) et quatre cent dix-sept sept (417,7 m), est-ce que c'est possible?

1970

PAR M. SIMON TRÉPANIÉ:

Comme je l'avais indiqué hier, cette présentation-là, les détails qui vont avec ont pas été déposés officiellement, donc ce sera un avis disons très préliminaire.

1975

Ce que je veux amener, de toute façon qui est déjà clair dans le réservoir Pikauba, c'est que la gestion comme telle en été, évidemment que la stabilité, qu'elle soit au lac Kénogami ou au réservoir Pikauba, une stabilité pendant la période estivale engendre certainement des avantages pour la période d'alimentation.

1980

La problématique, c'est toutes les autres composantes, c'est-à-dire une vidange complète à partir de l'automne pendant l'hiver, une communauté benthique qui va avoir une difficulté à s'établir, une compétitivité avec les espèces présentes qui va être très forte pour l'omble de fontaine, donc à un niveau de quatre cent douze virgule sept (412,7 m) ou à un niveau de quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m).

1985

1990 Évidemment que pendant la période estivale, on a une possibilité de maintenir un milieu plus stable, mais on sait avec ces présentations-là que peu importe le niveau de gestion du réservoir Pikauba, il va y avoir un marnage quand même qui va se produire en période estivale, moins important on le constate pour le niveau de quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), mais par contre, étant donné que l'ensemble des frayères ou disons une grande partie des

1995 frayères sont affectées à un niveau de quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), on a un recrutement qui risque d'être très faible, et plusieurs autres considérations que j'ai déjà énumérées.

Tandis qu'à un niveau de gestion inférieur à quatre cent dix-sept virgule sept (417,7 m), si les frayères sont localisées sur la carte qu'on a vue, on se rend compte qu'elles sont à l'extrémité du réservoir, donc pour probablement assurer au minimum un recrutement à ce plan d'eau là, peu importe la cote de gestion estivale qui va être maintenue.

2000 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Toujours en rapport avec ça, dans le cas du ministère de l'Environnement, on a pu constater dans la première série de questions déposés auprès du promoteur, on parlait d'une cote, si je me souviens bien de quatre cent quinze point huit (415,8 m), et dans le préambule de la question, on faisait allusion, si je me souviens bien, de ces frayères qui sont situées en amont du bassin.

2010 Est-ce qu'effectivement, le ministère, la cote quatre cent quinze point huit (415,8 m) que le ministère avait mentionnée dans son questionnaire tenait compte de ces frayères ou si c'était une cote qui avait été lancée de façon très préliminaire?

J'aimerais avoir l'origine de cette cote-là de quatre cent quinze point huit (415,8 m) et aussi, un peu l'explication relative au choix du niveau.

2015 **PAR M. YVES ROCHON:**

En fait, on est un petit peu dans un processus d'analyse de sensibilité, on cherchait le plancher en fait que le réservoir pouvait avoir. Et c'est pour ça qu'on a demandé une première fois à quatre cent quinze (415 m), puis après ça, on a demandé une question supplémentaire où ce qu'on a été chercher d'autres cotes jusqu'à quatre cent onze (411 m), si ma mémoire ne me fait pas défaut.

2025 Effectivement, pour nous, il y a un élément important. Plus on diminue le réservoir Pikauba, notre analyse environnementale n'est pas, de notre côté non plus, complétée, mais on a comme une préoccupation à l'effet qu'il y a des bonnes chances qu'on diminue les impacts au niveau de l'environnement, si on diminue ce réservoir-là, notamment au niveau de l'habitat du poisson, par contre, on est un peu du même avis que Pêches et Océans, à l'effet que c'est déjà des milieux qui sont pas très productifs. Alors aussi bien les limiter au maximum.

2030 D'autant plus que les gains, au niveau des milieux humides, peut être très intéressant.

2035 Donc on l'a regardé, il faut le regarder un petit peu dans son ensemble, mais comme je vous dis, notre analyse, actuellement, est plus préliminaire; et le but, dans nos questions et commentaires, était de vérifier, d'aller chercher le plancher du Pikauba qui pouvait être intéressant pour répondre aux objectifs du décret.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

2040 Très bien. Dans le cas des fameuses frayères qui sont mentionnées à l'extrémité du bassin, qui sont situées entre le kilomètre 50 et 55, est-ce que vous avez estimé à partir de quel niveau le réservoir pourrait être pour protéger ces frayères-là?

PAR M. YVES ROCHON:

2045 Je vais demander à monsieur Détolle de répondre à la question.

PAR M. JEAN-PHILIPPE DÉTOLLE:

2050 Donc la première simulation qu'on avait demandée à la cote quatre cent quinze point huit (415,8 m), visiblement, ne permettait pas de sauver entièrement les frayères qui sont situées en amont du réservoir.

2055 Par contre, les cotes légèrement plus basses, notamment à partir de la cote quatre cent quatorze (414 m), permettaient effectivement de sauver ces frayères.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:

Je vous remercie.

2060 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Madame la Présidente, on voudrait répondre à la question de monsieur le conseiller des Hurons.

2065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

2070 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors monsieur Rougerie va aller vous montrer les cartes avec la position des frayères et le lac à Jack.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2075

À titre indicatif, pour commencer peut-être, de localiser où sont situées les frayères sur la rivière Pikauba.

2080

Donc sur la première carte ici, c'est le lac Kénogami, la rivière Pikauba, et on monte à la confluence de la Petite rivière Pikauba, continuez à remonter. Ici, on arrive au site du barrage, donc un peu en amont ici, et le réservoir qui serait à partir de là.

2085

Donc les sites de frayères, c'est ce qui est identifié ici. Ce qui est en blanc, c'est des frayères potentielles; ce qui est en noir, c'est des frayères confirmées.

2090

Maintenant, je veux juste vous montrer, c'est parce que c'est difficile à voir, surtout avec l'échelle des cartes bien sûr qu'on a ici, les limites. Donc les secteurs de frai qui se situent entre cette courbe-là et cette courbe-là ici, donc juste avant le début d'une pente importante dans la rivière.

2095

Je reporte le réservoir par-dessus la rivière, donc le site du barrage, la rivière qui est en front ici, et on remonte au kilomètre 40. En passant, le barrage forestier, le barrage numéro 3 qui est situé juste ici, donc au pied de ce grand méandre, de cette zone, donc cette grande zone relativement plate. Et vers la partie supérieure du réservoir, ce qui est en bleu, effectivement c'est pas trop clair, mais ce qui est en bleu foncé ici correspondait à la cote qui était de quatre cent dix-huit (418 m) en fait, qui était la cote qui était dans le rapport d'étude d'impact.

2100

Et on voit qu'à cette cote-là, on n'arrive pas tout à fait à la partie supérieure des frayères, les dernières qu'on a identifiées étaient dans le secteur qui était ici, le réservoir à quatre dix-huit quatre (418,4 m) se situe juste en aval de ce site-là.

2105

Maintenant, on a fait une analyse à la suite des préoccupations et surtout, ce que je veux montrer ici, c'est la cote, une actualisation de la cote du réservoir à quatre dix-sept sept (417,7 m). Donc ce qu'on a ici, on a en rouge la cote quatre quinze huit (415,8 m) dont monsieur Rochon faisait état tantôt, et on voit l'extension du réservoir à quatre quinze huit (415,8 m). Puis en fait, ça, c'est au niveau des courbes de terrain, mais lorsqu'on regarde la rivière, elle est encaissée de presque un mètre et demi (1 m ½) à deux mètres (2 m).

2110

Alors en fait, le réservoir, si on veut, au-delà des cotes de terrain ici, continue d'occuper une partie de la vallée immédiate ou du lit de la rivière.

2115

À la cote quatre dix-sept sept (417,7 m), donc la nouvelle cote, on se retrouve à une cote ici, et on voit la zone où on arrivait, le réservoir ici tantôt à quatre dix-huit quatre (418,4 m) qui est

situé juste à peu près à cet endroit-là, puis à quatre dix-sept sept (417,7 m), on est juste un petit peu en bas. Donc c'est le début d'une augmentation des pentes importantes dans le secteur ici.

2120

Donc à quatre dix-sept sept (417,7 m), on a encore une bonne partie des frayères qui sont ennoyées, mais moins qu'à la cote quatre dix-huit quatre (418,4 m). Il y en a une partie qui est dégagée.

2125

Maintenant, j'ai examiné attentivement les cartes au cinq millièmes, parce qu'on a fait une topographie, on a refait la topographie complète de tout le secteur ici, et je refais les calculs manuellement en fonction des différentes cotes de réservoir, pour voir quelle serait l'extension du réservoir ici.

2130

Donc à la cote quatre quinze huit (415,8) qu'on mentionnait tantôt, on est au kilomètre 51,5 en termes d'extension, là où la ligne de contour traverse la rivière. À la cote quatre dix-sept sept (417,7 m), on est à 53,3; à quatre dix-huit quatre (418,4 m), on est à 54, et on voit à partir de ça, on voit que le kilométrage augmente pas beaucoup, mais l'élévation de terrain augmente beaucoup. On est juste à la zone de confluence du bris de pente.

2135

Et l'ensemble du secteur affecté par le barrage 3, donc le secteur du milieu humide en amont du barrage 3 s'étend sur une zone d'à peu près quatre douze cinq (412, 5 m) jusqu'à quatre quatorze (414 m) et un peu plus. Donc on voit sur plus de quinze kilomètres (15 km) de long.

2140

Donc la partie supérieure ici, les frayères, en fait, se situent un peu en bas du kilomètre 53, lorsqu'on regarde la carte d'une façon plus précise, et pas tout à fait au kilomètre 55 qui est juste en amont d'un site sur lequel on avait d'ailleurs été au terrain un peu tout le monde, donc c'est au niveau de l'extension de la frayère.

2145

Maintenant, on regardait en termes de perte d'habitats pour les différentes variantes. Ici, le tableau que je montrais hier, finalement c'était pour montrer que la différence entre la cote quatre dix-sept sept (417,7 m) et la cote quatre douze cinq (412,5 m), en termes de perte nette, il y avait une différence, on considèrerait qu'il y avait plus de perte nette à quatre douze sept (412,7 m) qu'à quatre quinze sept (415,7 m), parce qu'il y avait pas de production résiduelle.

2150

Et cette production résiduelle là, elle provient des biefs permanents. Ça, c'est un réservoir à quatre dix-huit quatre (418,4 m) mais à quatre dix-sept sept (417,7 m), c'est à peu près la même chose, les limites sont très proches, on a deux (2) biefs permanents.

2155

Même une fois que le réservoir est rabattu à quatre cents (400 m) à la fin de l'hiver, on a un bief ici en amont de la digue B, un bief de plus de deux kilomètres carrés (2 km²) avec une profondeur moyenne supérieure à deux mètres (2 m). Donc milieu viable qui permettrait d'assurer une production si on le considèrerait comme un lac. Et vu l'ensemble du réservoir suivant lequel on considère qu'il continuerait à y avoir une activité biologique, ce milieu-là pourrait être pris en compte ou tenu compte dans une production associée au réservoir.

2160

2165 L'autre bief permanent, lui, est le bief immédiatement en amont du barrage, donc à peu près quatre kilomètre carré (0,4 km²) ou un quarante hectares (40 ha) qui, lui aussi, en fait un peu plus, il vient jusqu'à ce tronçon-là, à la cote quatre cent point cinq (400,5 m), donc un bief permanent lui aussi.

2170 C'est ces deux (2) biefs-là qui nous donnent un gain où ce qu'on considère une production résiduelle du réservoir et qui nous permettent à ce moment-là un calcul de perte nette, donc la perte de production associée à la rivière et aux tributaires qui est de l'ordre de huit cent trente (830 kg) et un gain de production qui est de l'ordre de sept cent quarante (740 kg) ou sept cent trente-six (736 kg) au total, six cent trente-six (636 kg) c'est-à-dire, une perte nette de cent quatre-vingt-quinze (195 kg) dans le cas de quatre dix-huit (418 m) et cent quatre-vingt-cinq kilos (185 kg) par année dans le cas de la cote quatre dix-sept sept (417,7 m).

2175 Pour une cote de quatre douze sept (412,7 m), on n'a pas de bief ici et on considère qu'il y a pas de productivité qui est associée à ça. Par ailleurs, un réservoir avec une cote quatre dix-sept sept (417,7 m) est un réservoir plus stable qui fluctue entre les cotes de quatre dix-sept sept (417, 7 m) et quatre quinze (415 m), quatre quinze cinq (415, 5 m) durant l'été, en condition normale durant les saisons de production, de productivité, périphyton, benthos, etc.

2185 Alors qu'un réservoir à quatre douze sept (412,7 m) comme le montrait le graphique de monsieur Arnaud tantôt est un réservoir qui fluctue très rapidement et qui fluctue plusieurs fois au cours d'une même saison de croissance et en fait, est vidangé la plupart du temps au début du mois d'août, début à mi-août pour stabiliser les conditions à Kénogami en aval. De sorte qu'on a un réservoir auquel on n'attribue aucune productivité résiduelle, d'où la raison de tous les chiffres qu'on vient de faire état.

2190 Pour répondre à la question concernant le lac à Jack, si vous me permettez, en fait il s'agit pas d'ensemencer de l'omble de fontaine qui provient de Pikauba au lac à Jack. Il s'agit, en fait, de réaménager un barrage forestier existant qui a été désaffecté et qui s'est montré très productif dans le passé.

2195 Si vous permettez, je vais le localiser pour commencer! Donc le réservoir Pikauba et le lac à Jack qui, monsieur a tout à fait raison, c'est un lac qui est dans le bassin versant de la rivière Malbaie. Lorsqu'on a regardé toutes les options de compensation, c'est le seul endroit où on peut intervenir avec un gain conséquent avec les pertes calculées pour Pikauba.

2200 Et c'est un projet qui intéresse fortement le gestionnaire de la ressource et le gestionnaire de l'activité de pêche dans la Réserve faunique des Laurentides, donc on répond, si on veut, à plusieurs des préoccupations.

2205 C'est un projet qui respecte aussi la hiérarchie des choix ou des analyses qui y sont à faire tels que prévus dans la procédure de Pêches et Océans Canada.

Et le projet consiste à réaménager un barrage forestier. On avait auparavant, avant que le barrage soit désaffecté, c'est-à-dire il est toujours en place, mais les vannes, les pertuis sont

2210 complètement ouverts, le lac a été vidangé. On avait une productivité de presque dix kilogrammes à l'hectare (10 kg/ha). Depuis que le niveau a été baissé, c'était un endroit de prédilection pour la pêche à l'omble de fontaine de la Réserve faunique des Laurentides, la production est maintenant de l'ordre de trois kilogrammes par hectare (3 kg/ha) par année, ce qui est significatif.

2215 Le projet consiste à construire un nouveau barrage, un barrage à l'exutoire du lac, puis à restaurer donc la productivité historique du plan d'eau, donc de trois (3 kg/ha) à dix (10 kg/ha). On pense pouvoir reconstituer la productivité à dix (10 kg/ha) sur une superficie supérieure à quatre kilomètres carrés (4 km²), donc quelque quatre cents hectares (400 ha). On peut voir tout de suite l'intérêt que ça puisse représenter.

2220 Juste une image, à quoi ça ressemble! Il y a un chemin d'accès présentement qui vient de l'Étape qui est sur la route 175 entre Québec et Chicoutimi, donc chemin forestier finalement qui donne accès au site du barrage qui est ici dans le coin.

2225 Et le rehaussement du lac est surtout traduit par la ligne rouge qui est ici, qui nous amène entre autres, un, à reconstituer le niveau du lac, mais aussi à reconstituer des milieux humides qui ont été asséchés lors de la désaffectation du barrage ici situé entre autres dans la partie supérieure du petit lac à Jack sur le confluent ici, et dans certaines des baies, dont des grandes baies à l'amont du lac Fransac.

2230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Trépanier puis monsieur Lesage!

2235 **PAR M. SIMON TRÉPANIÉRIER:**

Bien, j'aimerais ça juste répondre à une question de monsieur Lesage concernant le fait de seulement considérer l'omble de fontaine dans l'évaluation et non tout l'ensemble des autres espèces. Je voudrais donner le point de vue du MPO.

2240 Évidemment dans le cas de la création d'un réservoir, on a l'omble de fontaine et des espèces compétitrices comme la situation actuelle. Il est évident que l'ensemble des espèces qui sont là vont profiter du réservoir et non l'omble de fontaine, donc on s'est attardé évidemment plus à l'omble de fontaine, étant donné disons sa fragilité, elle est l'espèce qui est le plus susceptible d'être affectée par la création du réservoir.

2245 C'est le complément que je voulais ajouter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250 Merci. Monsieur Lesage.

PAR M. LOUIS LESAGE:

2255 Juste comme complément d'information! Ce qui me préoccupe un petit peu encore, c'est oui, on s'est attardé beaucoup à l'omble de fontaine, on a identifié les frayères, donc on garantit une certaine reproduction de l'omble de fontaine.

2260 Mais ne sachant pas les frayères des autres espèces de poissons qui servent de fourrage à l'omble de fontaine, donc qui servent de nourriture, donc si on détruit les frayères des autres espèces de poissons qui nourrissent l'omble de fontaine, est-ce qu'on vient pas un peu perturber l'avenir de l'omble de fontaine? Première question.

2265 Et deuxième élément de réponse qui me préoccupe aussi, c'est le lac à Jack. Oui, le lac à Jack était reconnu comme un excellent lac, les Hurons ont toujours utilisé ce lac-là et ont d'ailleurs documenté sa perte de productivité.

2270 Pour les raisons que vous avez entre autres énumérées, le barrage, donc on est très au courant de ce lac-là. Mais on trouve un peu, en tout cas je questionne le fait que les compensations sont ailleurs que dans le bassin versant de la Pikauba, première des choses. Et donc que la Sépaq a quelque part aussi, bon, profite un peu des millions qui sont générés dans ce projet-là pour finalement se faire rehausser le lac à Jack.

Je trouve un peu curieux cette façon de procéder.

2275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors avant de vous passer la parole, on va demander à monsieur Boucher de la Société des établissements de plein air du Québec!

2280 **PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

2285 Oui, bonjour madame la Présidente. Je vais répondre à l'intérieur du mandat qui nous a été donné par le gouvernement du Québec, à savoir, un gestionnaire de réserve faunique ou une réserve faunique, ça assure la mise en valeur du territoire, le développement de ce territoire-là, assurer aussi l'accessibilité à la ressource et aussi la pérennité de la ressource sur le territoire.

On a participé à de nombreuses réunions face à ce projet-là.

2290 Premièrement, un petit complément d'information sur la pêche sur le réservoir qui va être fait. Nous, on trouve à l'interne que nos pêcheurs, pour assurer la pérennité de la ressource, on pêchait sur la rivière Pikauba, on pêchait à gué, on pêchait en embarcation, et la présence du réservoir fait en sorte que la pêche sportive sera pas intéressante pour nos pêcheurs.

2295 Le marnage important du réservoir va faire en sorte que les pêcheurs s'adonneront pas à la pêche; on pense, nous, à l'interne, que la productivité va être très faible dans ce réservoir-là. Les grands plans d'eau, les pêcheurs n'aiment pas ça. Le poisson va se déplacer, ou le peu de

poisson va se déplacer, compte tenu des petits trous d'eau qui restent à l'intérieur en période hivernale.

2300 Et aussi, compte tenu de la présence d'espèces compétitrices pour l'omble de fontaine, ce sera pas intéressant. Donc pour la pêche sportive chez nous, ce sera pas intéressant.

2305 Donc on a cherché avec Hydro-Québec, avec les mandataires, et aussi en grande collaboration avec la FAPAQ, des mesures de compensation pour la perte de poissons. Et on a travaillé ainsi, pourquoi pas dans le secteur Pikauba, dans le secteur touché, pour les raisons suivantes, que tout ce qui était proposé, ce qui était mis sur la table en termes de mesures d'atténuation et de compensation était tous les travaux qui étaient déjà prévus à l'intérieur de la Sépaq avec son équipe d'aménagement de la faune et la FAPAQ.

2310 On se préoccupe, comme on a dit, de la pérennité de la ressource, et on a travaillé abondamment dans ce secteur-là à revoir les frayères, les aménagements et tout ça.

2315 Et tout ce qui a été mis sur la table, c'était des travaux qui allaient être prévus dans zéro-cinq (0-5) ans par la Sépaq et la FAPAQ. Donc on a agrandi le cercle de recherche de façon à avoir des compensations que nous-mêmes on n'allait pas faire ou des compensations qui étaient une remise à niveau d'une cote qui était perdue suite à l'exploitation forestière ou encore suite aux castors. On a dit, il faut qu'Hydro-Québec ou les partenaires fassent en sorte que la compensation soit importante, soit pas faite sur des travaux que nous, on pourrait pas se payer et que les pêcheurs en profitent.

2320 Ça fait qu'on a étendu le cercle et on a mis plusieurs choses sur la table avec des spécialistes de la FAPAQ, et c'est comme ça que le lac à Jack est venu en termes de solution, parce que c'est un projet qu'on jugeait extrêmement réaliste en termes de productivité, le plus réaliste. Parce que c'est pas tout de mettre des mesures de compensation sur la table pour les pêcheurs, il faut qu'elles soient réalistes et réalisables. Et le lac à Jack est réaliste et réalisable.

2330 Et je pense que les pêcheurs québécois vont en bénéficier à ce niveau-là. Puis il y avait rien à proximité du barrage qui permettait d'être certain qu'on allait avoir les niveaux de productivité atteints.

2335 Donc c'est pour ça qu'on est allé jusqu'au lac à Jack et qui présentait le meilleur potentiel, selon l'ensemble des spécialistes de la FAPAQ et nous de la Sépaq. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Société de la faune et des parcs du Québec, avez-vous un complément d'information?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2340 Là, il y a beaucoup de choses qui ont été dites depuis la question de monsieur Picard, je sais pas à propos de quel sujet vous voudriez qu'on apporte un complément d'information?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2345 Je sais que la personne, justement monsieur Lafleur, qui a la responsabilité du territoire couvert par le projet Pikauba n'est pas ici, là, mais cependant, vous êtes le porte-parole du ministère, de votre organisme, est-ce qu'il y a des compléments d'information que vous souhaitez ici nous donner ou que vous allez peut-être aller chercher comme information de votre collègue par la suite?

2350

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2355 Ce que je pourrais ajouter sur le sujet à propos de la stabilité des niveaux, au niveau du lac Kénogami, qui pourrait être assurée par le projet, je vais dans le même sens de ce qui a été donné comme information.

2360 Ce que je pourrais ajouter, c'est qu'au niveau du lac Kénogami, il y a trois (3) espèces qui sont d'intérêt sportif, on a l'omble de fontaine, la ouananiche et l'éperlan. Ces trois (3) espèces-là ont, je dirais pour habitude, pas nécessairement habitude, mais une partie de la population va frayer en tributaires, pour autant que la stabilisation du niveau du lac Kénogami puisse favoriser l'accès aux tributaires. La stabilisation du niveau de l'eau va sûrement être favorable pour ces espèces-là.

2365 Ce que je pourrais ajouter au niveau de la présence de la ouananiche dans le bassin du lac Kénogami, c'est que la ouananiche a été introduite au milieu des années soixante par desensemencements au niveau de la rivière aux Écorces, et la présence de sa proie principale qui est l'éperlan a fait en sorte que cette espèce-là a pu se maintenir et s'établir au niveau du bassin du lac Kénogami.

2370 On n'a par contre pas beaucoup d'information sur l'utilisation proprement dite du réservoir par ces espèces-là.

2375 Autre élément que je pourrais ajouter, c'est que la productivité d'un plan d'eau est assurée par la profondeur relativement faible du plan d'eau. Donc on sait que la stabilisation du niveau va permettre d'inonder ou de garder inondés des secteurs qui sont peu profonds, donc que la probabilité que l'augmentation de la productivité, elle se concrétise, est très forte. C'est les éléments que je voulais apporter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2380

Complément d'information à la table, ça va? Oui.

PAR M. YVES ROCHON:

2385 Peut-être juste un élément qu'on pourrait rapporter au niveau du ministère de l'Environnement, puis c'est un élément qu'ils utilisent beaucoup dans l'analyse de recevabilité,

2390 c'est qu'il faut faire un petit peu attention aux méthodes utilisées pour calculer la productivité. C'est quelque chose d'assez complexe et nous on l'a observé lors de l'analyse de recevabilité puis je peux vous dire qu'on l'observe d'une façon récurrente dans nos projets, il y a souvent des mésententes entre les experts pour définir ces éléments-là.

2395 Alors d'utiliser ces méthodes-là pour comparer deux (2) cotes de réservoir alors que c'est déjà pour des plans d'eau des méthodes plus ou moins, qui font plus ou moins l'unanimité, je trouve ça un petit peu dangereux. Je pense qu'il faut le prendre avec un certain recul aussi. C'est la seule chose que je pourrais rajouter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2400 D'accord. Monsieur Lesage.

PAR M. LOUIS LESAGE:

2405 Oui, j'aimerais juste appuyer ce que mon prédécesseur vient de dire, première des choses.

2410 Autre chose, concernant les biefs qui vont être produits, quelles sont les garanties des conditions physicochimiques de ces endroits-là, particulièrement tous les ions et les cations qui vont être mis en solution, et aussi la présence de mercure, est-ce que les conditions vont faire en sorte que les poissons vont pouvoir à la fois vivre là, s'y reproduire, s'y nourrir?

2415 Autre élément de questionnement, on a parlé beaucoup de l'habitat du poisson, de mesures de compensation pour le poisson, mais aussi, on sait qu'il y a une perte de qualité de chasse dans ce secteur-là, notamment pour les Hurons qui fréquentent beaucoup ce secteur-là. Est-ce qu'il y aura aussi des mesures de compensation genre lac à Jack-chasse à l'original ailleurs dans la Réserve faunique des Laurentides?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 Vous pouvez peut-être commencer à répondre à la question, mais il est déjà dix heures moins vingt (10 h -20), alors si vous voulez, on va conclure sur le poisson, puis l'original on va revenir!

PAR M. LOUIS LESAGE:

2425 Mais je pense que les conditions physicochimiques des biefs, on pourrait peut-être y répondre assez rapidement, j'imagine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2430 Oui, c'est ça que je demande, là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2435 L'expérience et les autres réservoirs qui ont été réalisés au cours des vingt-cinq (25) dernières années, sur lesquels il y a eu du suivi, montrent que les phénomènes d'ions ou de cations que soulève monsieur Lesage ne sont pas significatifs, ne sont pas importants au niveau de la production, au niveau de la reproductivité.

2440 L'espèce, pourquoi l'omble de fontaine par rapport à d'autres espèces, la question précédente qu'il avait posée, simplement parce que l'omble de fontaine serait une espèce témoin, c'est l'espèce la plus sensible par rapport aux autres espèces. Ce qu'on note dans les réservoirs, c'est justement au niveau des meuniers par exemple, c'est qu'il y en a pas de problème. Il y en a de la reproduction, il y a une bonne condition, etc., ça ne semble pas être une problématique.

2445 L'alimentation, il y en a, les pêches sont là, etc., c'est surtout au niveau de l'omble de fontaine, parce que l'omble de fontaine, un réservoir, surtout dans les réservoirs avec des marnages importants, se comporte moins bien, a moins de réussite.

2450 Mais d'habitude, ça, c'est pour des réservoirs qui ont des fonctions différentes en tant que telles. C'est-à-dire des niveaux de frai qui sont envoyées ultérieurement, ici, ce serait le contraire.

2455 Mais nonobstant ça, ce que je mentionnais tantôt au niveau de la reproduction, je pense que ça demeure valable, de la même façon il y a des microhabitats qui sont disponibles. Nous, on ne croit pas que la reproduction sera un élément critique de la survie de l'omble de fontaine dans le secteur.

2460 Mais ceci étant dit, on a calculé une productivité qui serait, on pense, discutable, comme le mentionnait monsieur Rochon. C'est sûr, les modèles sont là, il y a des experts qui vont débattre ça encore plusieurs semaines et mois à venir par rapport à ces éléments-là.

Donc les conditions physicochimiques, il y a pas de problème au niveau des réservoirs, surtout ici un réservoir avec un renouvellement important.

2465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Guérin, avez-vous de l'information sur cet aspect-là, les aspects physicochimiques des réservoirs?

2470 **PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

Pas de commentaire particulier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2475 D'accord. Alors ça va!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2480 Peut-être juste un dernier commentaire, pour mentionner que ces éléments-là sont traités dans l'étude d'impact dans le volume 2. Alors on espère que le traitement est adéquat par rapport à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2485 D'accord, c'est bien. Alors c'était votre première question?

PAR M. SIMON PICARD:

2490 Oui, il y avait une deuxième. Peut-être pourrait-elle être répondue ultérieurement durant l'audience, je pourrais en prendre connaissance via la transcription, au pire.

2495 C'était pour savoir en fait les effets au niveau du mercure par la création du réservoir Pikauba sur la santé de la population, des gens, connaître les effets. Je sais qu'il y a, bon, on va recommander de diminuer la consommation de poisson, mais quels sont les effets, quels sont les dangers pour les gens.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500 Oui. Allez-vous être ici dans dix (10) minutes?

PAR M. SIMON PICARD:

2505 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien, ça va être le sujet en ouverture.

2510 **PAR M. SIMON PICARD:**

Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515 Alors on prend une pause et on revient sur la question du mercure!

2520 SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION SUR LA FAUNE**

2525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous avons huit (8) personnes inscrites au registre. Je vais vous demander, avant qu'on continue avec les témoignages des experts, je vais appeler ces personnes, puis je vais leur demander s'ils peuvent revenir lors d'une autre séance, soit demain après-midi, demain soir, je vous demanderais de me l'indiquer.

2530

Là, j'avais parlé du mercure, la problématique du mercure, mais il y a aussi de la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Paul-Émile Lafleur qui a la responsabilité pour son organisme de la gestion du territoire qui concerne le réservoir Pikauba.

2535

Monsieur Lafleur, vous êtes en ligne?

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

2540

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545

D'accord, bonsoir.

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

2550

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci d'avoir attendu de nos nouvelles.

2555

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

Je vous en prie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2560

Alors nous en sommes sur un bloc réservé à la faune, et nous souhaiterions vous entendre plus particulièrement en ce qui concerne l'orignal dans le secteur du réservoir Pikauba.

2565

On a entendu en audience publique des réponses du promoteur concernant l'impact que pourrait avoir le réservoir, la création d'un réservoir sur l'orignal.

Je pourrais faire une petite synthèse, mais je préfère qu'il la fasse, très sommairement, d'accord, et ensuite, on va vous demander vos impressions.

2570 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:**

Madame la Présidente, monsieur Lafleur bonsoir, Jean-François Rougerie! Ce qu'on mentionnait au niveau des impacts du réservoir sur l'orignal, c'est qu'on considérait que l'impact était faible à nul sur la ressource, et que c'était davantage au niveau de la chasse qu'on envisageait des mesures à prendre, des mesures qu'on doit discuter, qu'on discute et qu'on doit discuter avec la Sépaq.

Entre autres au niveau du réservoir, on disait que le milieu humide ne semblait pas contribuer à l'alimentation ou comme habitat d'intérêt pour l'orignal, et d'ailleurs qu'on n'avait peu d'indice d'utilisation de ce secteur-là par l'orignal. D'ailleurs les groupements végétaux qui étaient présents étaient pas des groupements à des fins d'alimentation.

Par ailleurs, il y a une mosaïque de végétation dans la vallée due aux activités de foresterie qui fait en sorte qu'il y a une mosaïque de végétation d'âge très variable sur l'ensemble du secteur qui contribue à une très bonne alimentation pour l'orignal et aussi une très bonne condition de couvert aussi sur les deux (2) flancs de vallée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590 Merci. Alors vos réactions ou peut-être un complément d'information, monsieur Lafleur?

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

2595 Peut-être à titre complémentaire, peut-être reprendre ça, mettre un petit peu ça en perspective!

Effectivement, l'étude d'impact, lors des inventaires qui ont été faits – d'abord dans un premier temps, l'étude a fait un inventaire aérien d'hiver, donc pour déterminer les densités d'originaux dans le secteur, et notamment cet inventaire-là a révélé la présence d'un seul individu dans la zone visée par le projet. Ça, c'est un premier point.

C'est sûr que le milieu forestier environnant, je parle pas nécessairement du secteur qui sera touché par l'impact, mais le milieu forestier environnant est relativement favorable, c'est un fait. Et l'inventaire également a montré qu'effectivement la végétation aquatique avait un intérêt relativement faible pour l'orignal.

Donc vu sous cet angle-là, c'est certain que c'est un secteur de la Réserve faunique des Laurentides où les densités d'originaux sont très élevées, c'est la partie de la réserve où les densités d'originaux sont les plus élevées. C'est, en tout cas notre avis, selon l'analyse qu'on a faite au niveau du projet en tant que tel. L'implantation d'un réservoir, selon cette analyse-là, ne devrait pas normalement affecter la survie de l'espèce en tant que telle.

2615 Cependant, là où il faut peut-être mettre un bémol sur cette analyse-là, il faut regarder l'utilisation du territoire qui est faite par l'animal et l'importance relative de certains types de milieux qu'on y retrouve.

2620 C'est sûr qu'en termes de survie, l'alimentation est abondante dans les forêts avoisinantes, c'est un fait, mais selon des données empiriques qu'on a, effectivement l'orignal utiliserait, en d'autres saisons qu'en hiver - c'est sûr que l'inventaire aérien a été fait l'hiver, en d'autres saisons qu'en hiver - l'orignal utiliserait quand même ces milieux-là de façon relativement intensive. Ça, c'est des indications qui nous proviennent des utilisateurs du territoire, des guides de chasse.

2625 Je sais par ailleurs qu'il y a un survol qui a été fait à l'automne 2002 avec le promoteur et la Sépaq - moi, j'étais pas présent à ce survol-là, j'en ai pas vu le résultat - pour essayer de documenter l'utilisation automnale de ce secteur-là et notamment des zones humides par l'orignal.

2630 Donc c'est sûr que l'implantation du réservoir va modifier le territoire, va inonder une bonne partie de territoire, et surtout une bonne partie de ces zones humides là.

2635 Donc l'hypothèse de travail qu'on a, c'est qu'on peut s'attendre à une réorganisation de l'utilisation du territoire par l'orignal; donc les domaines vitaux vont se modifier, vont se modifier dans l'espace bien évidemment en raison de la présence de ces grands plans d'eau là et évidemment, bien là, sur l'importance de cette modification, bien entendu, on ne peut que spéculer à ce moment-ci. Mais c'est ce à quoi on peut s'attendre à ce stade-ci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2640 Merci.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2645 Madame la Présidente, un complément! Juste mentionner que le réservoir Pikauba, c'est moins de seize kilomètres carrés (16 km²) sur une zone d'étude de sept cent cinquante kilomètres carrés (750 km²) qu'on a faite ici pour le projet pour la faune, pour l'orignal.

2650 Une densité, ce que monsieur Lafleur mentionnait tantôt, élevée, quatre point cinq (4,5) orignaux aux dix kilomètres carrés (10 km²), ce qui nous donne un cheptel, sur sept cent cinquante (750 km²), de trois cent cinquante (350) bêtes, donc un réservoir très petit. Et par rapport à la réserve faunique, la réserve faunique, c'est huit mille trois cents kilomètres carrés (8300 km²) approximativement, ce qui fait que le réservoir, c'est l'équivalent de un cinq centièmes (1/500) de la Réserve faunique des Laurentides.

2655 Ça fait que juste pour remettre les choses en contexte ou en perspective dans ce sens-là.

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

Oui, j'en conviens – vous permettez madame la Présidente?

2660 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y monsieur Lafleur.

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

2665

Vu à l'échelle de la Réserve des Laurentides, c'est certain que les proportions sont relativement faibles et donc, la survie de l'orignal considérée à l'échelle de la Réserve des Laurentides, sera pas affectée de façon significative. Ça, là-dessus on s'entend.

2670

Sauf que ce sur quoi on avait des interrogations, il y en a toujours des interrogations, sur l'importance de l'utilisation de ces zones-là qui vont être inondées, de ces zones humides là en particulier dans le cycle annuel de l'orignal. C'est certain qu'il y aura des impacts, ça, monsieur Rougerie en a parlé au début de son exposé, sur la chasse, qui vont certainement être discutés avec les gens de la Sépaq je suppose, et à ce moment-là, on ne connaît pas la réorganisation ou

2675

l'utilisation qui sera faite du territoire.

On sait que ces zones humides là, sont quand même à l'échelle de la réserve des éléments qui sont tout de même relativement rares, donc dans ce contexte-là, on trouvait opportun, nous autres, d'essayer de documenter si effectivement à d'autres saisons ou à d'autres moments de l'année, l'orignal, telles que les indications, les gens qui utilisent intensivement le territoire nous le révélaient, utilise beaucoup cette portion de territoire là.

2680

PAR LA PRÉSIDENTE:

2685

Environnement!

PAR M. YVES ROCHON:

2690

Peut-être un élément d'information. Effectivement, comme milieu humide, nous, on a une grande préoccupation à cet effet-là, et c'est pourquoi on a demandé à des spécialistes de la Direction du patrimoine écologique d'un petit peu regarder à quoi ça ressemblait comme milieu.

2695

Il appert que c'est un milieu très riche, très intéressant et assez unique au niveau même de la réserve. Il y a monsieur Patrick Beauchesne qui pourrait venir demain en après-midi vous expliquer un petit peu l'analyse préliminaire qu'il a faite jusqu'à maintenant et faire le point sur la question de l'importance du milieu comme milieu humide, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2700

Merci. Autre commentaire?

PAR M. LOUIS LESAGE:

2705 Oui, merci madame la Présidente. Alors comme vous savez, les Hurons ont une entente de chasse à l'orignal depuis 95 dans l'ensemble de la Réserve faunique des Laurentides. Depuis 95, le secteur prévu par le réservoir Pikauba est utilisé par les Hurons année après année et sensiblement, c'est toujours les mêmes familles qui y retournent. C'est sensiblement les mêmes personnes qui retournent. D'ailleurs, il y a des documents publics à ce sujet.

2710 Je voudrais juste souligner au passage que les Hurons considèrent cet endroit comme étant exceptionnel, on vient de le dire, tant par sa qualité de milieu humide que par sa qualité de chasse. C'est vrai qu'il y a pas beaucoup de ravages, c'est vrai que c'est pas un endroit où les originaux vont passer l'hiver, mais c'est un endroit qui, bon, à chaque automne, les Hurons chez nous ont un excellent succès.

2715 Comme monsieur Lafleur le disait, la réorganisation, la réutilisation spatiale annuelle demeure une question importante pour nous. Que vont faire les originaux, où vont-ils aller?

2720 Autre aspect, les Hurons considèrent qu'ils ne pourront plus jouir de ce site exceptionnel, puisqu'ils considèrent qu'il n'existe ce genre d'endroit qu'à deux (2) seuls autres endroits dans toute la réserve. Alors ils questionnent fortement le fait que – si on met en perspective, oui, c'est pas un gros lac qu'on va créer, un gros réservoir dans l'ensemble de la réserve, mais en perspective, c'est sacrifier le tiers d'un endroit humide considéré comme exceptionnel pour la chasse à l'orignal.

2725 Autre aspect de la question, on parle beaucoup de la chasse à l'orignal, on parle beaucoup encore d'une espèce sportive, j'aimerais aussi avoir des compléments d'information sur les autres espèces comme par exemple la sauvagine.

2730 On sait que c'est un secteur qui est fortement utilisé en période de migration, tant au printemps qu'à l'automne lorsque le couvert de neige est pas présent, donc c'est un milieu qui est très utilisé et qui risque de ne plus être utilisé par les espèces migratrices, canards, oies, bernaches, etc., lors de périodes de migration, parce que ce secteur-là n'offrira probablement pas les conditions d'alimentation nécessaires à la migration des ces oiseaux-là.

2735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va aller du côté de la Société des établissements de plein air du Québec.

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

2740 Merci madame la Présidente. Monsieur de la FAPAQ, monsieur Lafleur, nous à la Sépaq, c'est sûr qu'on n'a pas fait d'étude sur l'orignal dans ce secteur-là. Simplement à titre informatif pour la Commission, c'est qu'il y a environ une soixantaine de zones de chasse à l'orignal dans la réserve dont sept (7), on en a choisi sept (7) des meilleures pour la chasse en

2745 plan américain: une chasse plus dispendieuse où on fait des aménagements supérieurs, où les zones de chasse ont un taux de productivité plus grande.

Et l'une de ces zones est notamment la zone du réservoir, la zone 64. Elle va perdre à peu près près de quarante pour cent (40 %) de sa superficie.

2750

Nous aussi, on s'interroge à savoir où dans le temps et dans l'espace, les orignaux vont se disperser. On prétend que cette zone de chasse là sera inutilisable, parce que l'ensemble de la chasse a été fait dans le fond de cette vallée-là qui n'existera plus. Où les orignaux vont aller, on ne sait pas.

2755

Ça produisait aussi un corridor, je pense de reproduction pour les orignaux. Les femelles descendaient dans le bas de la vallée pour rencontrer les mâles, bon, on prétend que la chasse dans cette zone-là, sera presque nulle. Il faudra recréer d'autres zones.

2760

On est à se poser des questions, qu'est-ce qui va arriver pour la chasse dans ce secteur-là. Mais on est certain qu'il va y avoir un impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2765

Et est-ce que votre évaluation est la même quelle que soit la gestion qui serait faite du réservoir Pikauba, par rapport au niveau d'eau?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

2770

Il va sans dire que plus le niveau sera bas, moins impact il y aura. Plus il y aura de nourriture, plus il y aura aussi de corridors de circulation pour les orignaux, moins il y aura d'impact.

2775

Mais c'est comme je vous dis, on n'a pas fait d'étude, mais monsieur Lafleur aussi le mentionnait tout à l'heure, c'est extrêmement dur d'aller quantifier cet impact-là pour les orignaux. Certains disent que, bon, il y aura débordement tout simplement dans d'autres zones, on n'a pas la réponse. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780

Merci D'autres témoignages sur cet aspect-là, ça va!

Complément du côté du promoteur?

2785

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Une présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790

Monsieur Lafleur, vous allez assister à une présentation virtuelle, essayez d'imaginer ça.

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

2795

Ce sera audio.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2800

Monsieur Lafleur, c'est Jean-François Rougerie qui fait la présentation.

Alors dans un premier temps, je voulais simplement mettre en relief notre zone d'étude qui est en rouge ici par rapport à la réserve faunique qui est en tireté ici par rapport à une zone plus grande ici qui est la zone 15 et la zone 18 qui sont les zones de chasse aux fins de gestion.

2805

Maintenant, notre zone d'étude et notre plan de sondage pour l'orignal, c'était, ce que j'ai mentionné, c'est sept cent cinquante kilomètres carrés (750 km²). Et dans les zones périphériques respectives de cinq kilomètres (5 km²) autour du réservoir et de dix kilomètres (10 km²) autour du réservoir, pour avoir un aperçu des densités puis des caractéristiques d'habitat à l'intérieur de ce secteur-là, ça comprend aussi le secteur en aval ici en bordure de la rivière, vu la régularisation des débits qui est envisagée.

2810

Si on regarde en termes d'habitat pour l'orignal, à l'intérieur de cette zone d'étude, on note des secteurs d'habitat à des fins d'alimentation, donc les secteurs d'alimentation qui sont en jaune et les secteurs de couvert qui sont en vert. Et on voit le réservoir ici au centre et on voit le secteur en vert, donc les zones de couvert qui sont une partie importante de l'habitat de l'orignal qui sont distribuées d'une façon égale un peu partout à travers la vallée, sur les flancs ici, on traverse la route 169 et on monte sur le plateau de l'autre côté.

2815

Donc on a une grande zone ici et il y a rien qui ressort au niveau de la caractérisation de ce milieu-là par rapport au réservoir, que ce soit au niveau des conditions de couvert ou des conditions d'alimentation, dont les habitats d'alimentation qui sont en jaune pâle ici qu'on voit dans l'ensemble du secteur. Et si on le comparait, c'est surtout au niveau justement des zones de coupe, des zones de coupe qui ont une dizaine d'années, c'est les secteurs qui sont concentrés et qui sont les plus intéressants pour l'alimentation de l'orignal.

2820

2825

Ici, je montre une figure suite à l'inventaire de l'hiver 2001, donc 2000-2001, et c'est le réservoir ici, c'est l'ensemble de notre zone, et ce qu'on retrouve ici, c'est les observations d'originaux qui ont été réalisées dans l'ensemble du secteur, des originaux et des réseaux de pistes. Il y en a d'une façon encore là distribuées partout à travers la vallée.

2830

Il y a pas de concentration, il y a pas d'intérêt particulier qu'on peut dénoter par ces cartes-là sur l'utilisation de l'orignal dans le secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2835

À quel moment ça s'est fait, cet inventaire-là?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2840

Inventaire d'hiver. Toujours un inventaire d'hiver, parce que c'est le seul moment où on peut apercevoir les bêtes ou presque, parce que ça laisse des réseaux de pistes, donc c'est facile à observer quand les conditions de neige sont bonnes, et on peut même aller observer la bête, voir quelle sorte de bête que c'est, mâle, femelle, jeune, lorsqu'on est plus tard dans la saison.

2845

Ici, c'est une distribution donc de l'orignal à partir de la carte que vous venez de voir, la distribution de l'orignal encore là à l'hiver 2001. Qu'est-ce qu'on note, des secteurs à plus fort potentiel sont en vert foncé, c'est le secteur qu'on voit ici au nord-est et au nord-ouest qui sont les secteurs de chasse d'ailleurs, particulièrement dans ce secteur-là. Donc encore là, au niveau du réservoir ou de la vallée spécifique de la Pikauba qui serait affectée par le réservoir, on peut pas définir ou identifier clairement une préférence pour ce secteur-là en termes de densité.

2850

Potentiel d'habitats basés sur les groupements de végétation! J'ai le même commentaire. Encore là, on a ici un réservoir, les zones de potentiel élevé, potentiel d'habitats, sont situées un peu partout à travers l'ensemble de la vallée, donc sur les flancs, partie supérieure, partie inférieure, rive droite, rive gauche, on peut pas discriminer ou différencier une zone par rapport à une autre.

2855

Les inventaires nous ont amenés à préciser ou à calculer quelle était la densité d'originaux qu'on rencontrait dans le secteur, c'est ce qu'on a mentionné tantôt, et avec le nombre de points d'observation, il y a des méthodes qui sont précisées par la FAPAQ qui ont été suivies dans ce cas-là, et ça nous donne donc une densité qui est de l'ordre de quatre point six (4,6) originaux par dix kilomètres carrés (10 km²). Et sur notre zone d'étude de sept cent cinquante kilomètres carrés (750 km²), puis je mets ça en relation avec le réservoir de seize kilomètres carrés (16 km²), on a trois cent cinquante (350) originaux, donc une population importante.

2860

2865

Maintenant, ce que je voulais compléter, il y a beaucoup de zones de chasse dans le secteur, on parle de soixante-quinze (75) zones de chasse. Monsieur Boucher pourrait le certifier, là, mais autour - soixante (60) ah, les limites ont été modifiées! Il y en a sept (7), toujours sept (7) en plan américain?

2870

On a des statistiques ici qui permettent de voir le niveau de récolte qu'on rencontre dans notre zone d'étude par rapport aussi à la Réserve faunique des Laurentides pour la période 95-2002; on a une récolte à l'échelle de la Réserve faunique des Laurentides qui est de tout près de onze cents (1100) originaux, soit pas loin de cent quarante (140) originaux par année.

2875

Spécifiquement dans le secteur affecté par le réservoir, donc les zones 64 et 66 qui sont en plan américain, ça couvre une superficie de deux cent dix kilomètres carrés (210 km²), il y a

2880 eu cinquante-cinq (55) orignaux qui ont été pris sur la même période de huit (8) ans, ça veut dire une moyenne de sept (7) orignaux par année.

2885 La récolte qui a été réalisée par les Hurons sur l'ensemble de la réserve faunique, pour répondre à une question de monsieur Lesage tantôt, à l'échelle de la réserve faunique, sur la même période, avec les statistiques qu'on a obtenues d'une part de monsieur Lesage mais aussi de la FAPAQ, est de deux cent soixante-trois (263) orignaux à l'échelle de la réserve faunique, c'est-à-dire une moyenne de trente-trois (33) orignaux par année.

2890 On voit qu'il y a une augmentation, il y a une récolte croissante, alors effectivement, la première année, 95, ici, correspond à la première année de l'entente qui leur permettait d'exploiter l'orignal dans l'ensemble de la réserve faunique.

2895 Spécifiquement dans la zone affectée par le réservoir, donc les secteurs 64 et 66, on a douze (12) orignaux récoltés au cours des huit (8) dernières années donc une moyenne de un point cinq (1,5) orignal par année.

2900 Juste à l'extérieur de la réserve faunique, en fait au nord, entre les limites de la réserve faunique et le lac Kénogami, il y a une zone qui est en zone libre pour la chasse à l'orignal ou, pour la même période, cette zone-là a rapporté cent six (106) orignaux, donc une moyenne d'un peu plus de treize (13) orignaux par année.

Juste pour mettre les choses en perspective encore là par rapport à la zone d'étude et la zone qui est exploitée en plan américain!

2905 J'avais quelques indications, encore là il y a eu une question, je pense, ce matin, concernant ça, effectivement il y a beaucoup d'accidents avec des orignaux sur la route 175 et la route 169. Et on voit ici, en fait, ça, apparemment, on m'a dit, ils sont pas nécessairement tués, c'est des impacts confirmés avec des orignaux, mais ça tourne entre soixante (60) et soixante-quinze (75) par année. C'est important, c'est significatif.

2910 À notre avis, on était préoccupé par cette question-là, il y aura pas d'impact additionnel causé par le projet parce que les conditions d'habitat dans la vallée vont demeurer propices et sans altérer l'intérêt pour l'orignal, donc il y a aurait pas d'orignaux qui seront déplacés à l'extérieur de la vallée vers la route 169 à cause du projet. C'est tout.

2915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va! Complément d'information? Oui.

2920 **PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

Peut-être pour mettre en relief la densité qui nous a été citée par rapport aux inventaires, pour la zone 18 qui est la zone de chasse Saguenay-Lac-Saint-Jean. Lorsque les inventaires, le dernier inventaire de 98 nous démontre que pour les zones fortes dans la zone 18, on avait une

2925 densité de un point huit (1,8) orignal, et puis pour une moyenne globale de moins de un (1), c'est-à-dire point quatre-vingt-quinze (0,95) orignal par dix kilomètres carrés (10 km²).

Donc c'était pour faire part de cette nuance-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930 D'accord, merci monsieur Guérin.

Monsieur Lafleur, un complément?

2935 **PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:**

Moi, j'ai pas comme tel d'autres éléments à rajouter. C'est sûr que l'exposé qui a été fait portait beaucoup de considérations établies à partir d'un inventaire réalisé en hiver, ce à quoi on souscrit dans ce sens-là.

2940 Maintenant, c'est sûr qu'on revient toujours à la même situation autour de laquelle on débat ce soir, c'est compte tenu d'une composante d'habitat utilisé à une autre saison que l'hiver, toute cette question de zones humides, comment elles vont être modifiées et disparaître en grande partie, qu'est-ce qui va arriver de la réorganisation du territoire ou de l'utilisation du territoire par l'orignal!

2945 J'écoutais monsieur Rougerie mentionner qu'à partir de ces constats, il y aura pas de déplacements d'originaux à partir du secteur, dans le fond on le sait pas. C'est une hypothèse de travail qui est tout à fait valide, mais en fait, on le sait pas dans le fond quel sera le devenir de ces animaux-là.

2950 Je parle pas de leur survie ou de leurs besoins alimentaires, mais de l'utilisation du territoire.

2955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, réponse du côté du promoteur, monsieur Rougerie!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

2960 Tout d'abord, madame la Présidente, en fait un peu pour répondre à la préoccupation de monsieur Lafleur et d'autres qui ont été soulevées aussi, il y a eu du suivi qui a été réalisé sur l'orignal lors de la création de d'autres réservoirs au cours des vingt (20) dernières années. Et je pense qu'il y a des enseignements intéressants par rapport à ça, à savoir, un, l'orignal est très adaptable. Et dans certains cas, c'est des déplacements locaux; dans d'autres cas, c'est des déplacements sur une plus longue distance.

2970 Deuxième enseignement, en termes de domaine vital, le domaine vital a pas changé, il demeure le même, sauf qu'il est très variable d'un individu à un autre et d'une saison à une autre. Il y a plusieurs facteurs probablement qui viennent influencer ça.

L'autre chose, c'est que les réservoirs ne constituent pas des obstacles aux déplacements des orignaux. Il va traverser à la nage un réservoir sans aucun problème.

2975 On a justement, on a dix (10) ans de suivi avec la mise en eau du réservoir de la Sainte-Marguerite 3, et on a identifié, on avait des colliers émetteurs, on a fait un suivi très serré sur ces questions-là, et c'est clair que le réservoir, même durant le remplissage, n'a pas constitué un obstacle aux déplacements des orignaux. Et même dans les zones où il y avait des débris ligneux, des amoncellements importants, ça n'a pas constitué des obstacles aux déplacements.

2980 Donc par rapport à ça, on s'attend pas à voir de difficultés avec spécifiquement la population du secteur de la vallée de la Pikauba.

2985 Le suivi aussi a emmené – ici, il y a de l'habitat, il y en a, il y a pas de limites. L'alimentation, il y a pas de problème avec ça, et souvent, monsieur Lafleur mentionne que l'inventaire a été fait l'hiver et donc qu'il faut y aller avec caution. On est d'accord avec ça, sauf que ce qui est reconnu ou ce qui est convenu dans le milieu, c'est que c'est les conditions d'hiver qui sont les conditions critiques, c'est les conditions de neige.

2990 Il y a deux (2) aspects importants, l'alimentation l'hiver, la disponibilité de cette alimentation-là, et puis le couvert. Il faut qu'ils se protègent au niveau de la prédation, il faut pas qu'il y ait trop de neige, ou il faut pas qu'ils se déplacent trop loin parce que les pertes d'énergie sont trop grandes.

2995 En fait, tous ces éléments-là font en sorte que la vallée de la Pikauba, elle demeure un milieu d'une grande richesse qui ne devrait pas entraîner de déplacements ou de modifications sur les domaines vitaux des orignaux de cette vallée-là.

3000 Pourquoi, parce que les arbustaias qu'on retrouve dans le milieu humide ne contribuent pas à l'alimentation durant la période critique d'hiver. Donc c'est le constat qu'on fait, nous.

Ce qui nous amène à conclure qu'on s'attend pas à ce qu'il y ait d'impact au niveau de la ressource.

3005 On comprend qu'au niveau de l'exploitation de la ressource, il y a des modifications, un, durant les travaux bien sûr, parce qu'on est présent, on utilise les routes qui seraient utilisées aussi par les groupes de chasseurs, et aussi au niveau de la création du réservoir, il y a un ennoisement partiel, il y a une modification au niveau des accès, il y a une modifications des zones; présentement, on utilise certains des chemins forestiers.

3010

On veut travailler pour tenter d'identifier, on est convenu des mesures qui seraient acceptables qui permettraient d'assurer la pérennité de la chasse avec le même niveau de qualité qui rend la chasse en plan américain dans ce secteur-là aussi intéressante.

3015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3020 **PAR M. YVES ROCHON:**

Peut-être une information complémentaire ou un questionnement, parce que je suis également chargé de projet de SM-3 et je m'occupe du suivi entre autres. Peut-être faire attention, effectivement, ce que dit monsieur Rougerie, au niveau des conclusions du suivi, c'est exact, il semble pas que la mise en eau du réservoir a créé un impact important au niveau de l'orignal.

3025

Mais je mets un questionnement ou un doute, je sais pas, les gens de la Faune pourront confirmer, mais on n'est pas dans les mêmes densités d'orignaux, là. Je suis sûr, j'ai pas le chiffre exact, mais je suis persuadé qu'à SM-3 sur la Côte-Nord la densité d'orignal est moindre, et peut-être que ça peut avoir un élément – on peut pas, d'après moi, appliquer des conditions de suivi de SM-3 directement dans ce projet-là. Ça nécessiterait peut-être une analyse un peu plus approfondie, là.

3030

3035 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Lesage.

PAR M. LOUIS LESAGE:

Oui, un complément d'information. La nation huronne aussi participe au marquage d'orignaux sur le secteur qu'on appelle le secteur Tourilli, donc dépense des milliers de dollars à chaque année pour faire des inventaires aériens, et aussi pour marquer des orignaux pour pouvoir les suivre de manière annuelle et saisonnier.

3040

Et ce qu'on remarque, qu'on ne remarquait peut-être pas dans la littérature normalement au Québec, c'est une très grande fidélité à certains sites, une très grande tradition dans les déplacements, dans l'utilisation de l'habitat par l'orignal. Ça, c'est quelque chose qu'on ne soupçonnait pas du moins au Québec, récemment.

3045

Donc le fait de faire des inventaires aériens, de dire, oui, les orignaux sont à tel endroit l'hiver, on partage aussi l'opinion que c'est pas une question de nourriture et de couvert qui risque d'être perturbé, mais c'est plutôt les habitudes de ces orignaux-là

3050

3055 Il y a un chiffre qui est intéressant qui a été présenté, c'est d'ailleurs le succès de chasse qui démontre où les orignaux sont en période de reproduction, donc l'automne. Et les Hurons le démontrent clairement qu'ils ont un très bon succès de chasse à cet endroit-là à l'automne.

3060 Donc ce que ça veut dire, c'est que les orignaux sont dans la vallée à l'automne, élément d'information.

Autre chose, est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation qui sont prévues, advenant la création du réservoir Pikauba?

3065 Et j'attends toujours des éléments de réponse sur la sauvagine et les espèces migratrices qui utilisent la vallée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3070 D'accord, monsieur Arnaud. Pour la sauvagine, vous ne serez pas ici demain, parce que vous pourrez prendre connaissance des transcriptions, parce qu'on pourra aussi demander à Environnement Canada de répondre à certaines questions.

PAR M. LOUIS LESAGE:

3075 Est-ce que c'est prévu qu'on parle spécifiquement de la sauvagine?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3080 Dépendamment des questions, mais vous pourrez poser vos questions, puis on va donner suite par la suite. Parce que là, il est quand même dépassé dix heures trente (10 h 30), puis on doit parler du mercure, d'accord!

Alors la sauvagine, c'est pour demain, d'accord!

3085 Alors on va aller conclure sur ce point-là avec monsieur Arnaud, son équipe et puis ensuite, on va recevoir le mot de la fin de monsieur Lafleur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

3090 Madame la Présidente, oui, les orignaux sont dans la vallée, la vallée, c'est pas la rivière et c'est pas le milieu, un kilomètre (1 km) de part et d'autre de la rivière. C'est beaucoup plus que ça.

3095 La vallée, c'est les flancs de la vallée, ce que j'ai montré tantôt. En tout cas je pourrais aussi montrer sur d'autres acétates, c'est au niveau des groupements végétaux, etc., c'est grand cette vallée, et les habitats, l'alimentation, le couvert se fait à l'extérieur du fond, c'est-à-dire le lit de la rivière et la périphérie immédiate. C'est ce qu'on voit.

3100 Au niveau des mesures d'atténuation, il y a pas de mesures d'atténuation spécifiques à l'original ni à son habitat, étant donné que notre conclusion nous amène à croire qu'il n'y a pas d'impact ou un faible impact sur la ressource. C'est davantage au niveau de l'exploitation.

3105 Donc les mesures d'atténuations qui sont envisagées visent davantage l'exploitation, et c'est ce qu'on essaie de convenir en discutant notamment avec le gestionnaire de l'activité, c'est-à-dire avec la Sépaq, tenter d'identifier des mesures alternatives, relocalisation de structures ou d'infrastructures qui sont en place, d'identifier des mesures de remplacement par exemple par rapport à des sites d'abattage actuel pour reconduire des conditions acceptables justement de chasse, dans ce secteur là. C'est ça qui est ciblé.

3110 Lorsqu'on parle de structures, je parle de salines, je parle de miradors, des chemins d'accès, c'est ce genre de mesures là qui sont en discussion. On en a encore pour longtemps, le réservoir est certainement pas en eau présentement, les activités de construction sont pas amorcées non plus, donc on a du temps devant nous pour tenter de préciser ça.

3115 Monsieur Rochon mentionnait tantôt qu'effectivement, les densités étaient pas les mêmes. Vous avez entièrement raison, les densités sont moindres, et les habitats sont moins intéressants à SM-3. Et il y a, malgré ça, on a vu que les domaines vitaux changeaient pas de façon significative, mais il faut dire que SM-3, c'est deux cent cinquante kilomètres carrés (250 km²) aussi. Ici, c'est seize kilomètres carrés (16 km²) dans une région que, je le répète, je
3120 sais que je suis fatigant avec ça, mais un site qui a de l'alimentation bien au-delà des besoins du cheptel qui est en place, puis aussi des conditions de couvert qui sont adéquates, c'est-à-dire les principales conditions critiques. Merci.

PAR M. LOUIS LESAGE:

3125 J'aurais un tout dernier élément d'information que j'ai peut-être pas spécifié puis qui serait intéressant, c'est pas grand-chose, c'est très technique.

3130 Lorsque je dis que les Hurons chassent dans la vallée, vous savez que les Hurons ont une excellente réputation de constructeurs de canots et ont l'habitude de chasser en canot.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3135 Alors le mot de la fin par monsieur Lafleur sur cette question-là!

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

Moi, j'ai relativement peu de choses à rajouter autre que ce que j'ai mentionné.

3140 Simplement, j'aurais une question à l'intention du promoteur. Sauf erreur de ma part, il y a eu un inventaire ou des observations qui auraient été faites de façon conjointe entre le promoteur et la Sépaq, je crois, l'automne dernier, pour justement valider cette hypothèse d'utilisation importante des zones humides par l'original en automne.

3145 Est-ce qu'il y a des éléments d'information à ce sujet-là?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROUGERIE:

3150 Effectivement, on a fait, en fait on a deux (2) inventaires, un qui a été fait au cours du mois de juillet et un autre qui a été fait au mois d'octobre tout de suite après la chasse en fait.

Il y avait un représentant de la FAPAQ qui était là, et je pense au moins lors d'un des survols, il y a eu un représentant de la Sépaq aussi qui a participé à ça.

3155 Les principales observations confirment les inventaires antérieurs, à savoir la présence – un densité importante, et les observations à l'automne ont été faites surtout – puis là, j'ai pas l'information avec moi, le rapport n'a pas été rédigé encore par le consultant, mais des observations surtout en rive droite et dans les secteurs qui ont été nouvellement coupés ou coupés il y a deux (2) ans ou il y a trois (3) ans, deux (2) ans probablement, il y a une dizaine, il y
3160 a une quinzaine de bêtes qui avaient été observées à ce moment-là dans le secteur.

Et durant l'été, il y avait eu quelques observations encore là en rive droite et il y a eu des transects qui ont été faits dans le secteur des milieux humides spécifiquement pour tenter de préciser justement les utilisations. Donc il y avait des recherches de brouts. Il y a eu un
3165 inventaire complet aérien après ça sur l'eau aux rives pour identifier les pistes et après ça identifier l'utilisation à partir de ces pistes ou des sentiers sur le brouit, sur des fumées, donc des excréments, dans des secteurs, puis une identification ou une revue de la végétation qui était présente dans ce secteur-là.

3170 Et encore une fois, ça confirmait les observations antérieures et les résultats d'inventaires qui avaient été réalisés en 2001.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3175 Alors Société des établissements de plein air du Québec, monsieur Boucher!

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

3180 Oui madame la Présidente, effectivement, il y a eu des inventaires faits conjointement avec le promoteur et aussi avec le spécialiste de la FAPAQ, monsieur Daniel Banville qui est le spécialiste au niveau de la région de Québec de la grande faune.

3185 Il a été, si ma mémoire est bonne, observé une dispersion assez uniforme sur le territoire des orignaux. Donc il y en avait dans la vallée, il y en avait un peu dans les zones d'alimentation; il y en avait pas nécessairement, effectivement, il faut dire qu'il y en avait pas nécessairement plus dans la vallée que dans les zones d'alimentation en pourtour du réservoir.

Justement, monsieur Banville a pas été capable de confirmer qu'il y avait une utilisation particulière de la vallée, il faut le dire. Le rapport sûrement le démontrera.

3190

Par contre, les guides de chasse aussi ont participé à cet inventaire-là en hélicoptère, eux aussi en arrivaient à la conclusion qu'il y avait assez de dispersion, mais je pense que s'il y a pas de perte de productivité, c'est difficile à approuver.

3195

Les gens chez nous disaient, il va y avoir beaucoup plus un problème de chasse sportive sur ce milieu ouvert là, cet immense milieu ouvert là qu'est la vallée. Ça va causer un problème de chasse sportive pour voir les animaux. C'est ça qu'on est arrivé à la conclusion, qu'il y avait une dispersion uniforme, qu'il allait plus y avoir un problème de chasse sportive sur le territoire, et qu'on n'avait pas remarqué une présence bien spécifique plus dans le fond de la vallée.

3200

Et tout le monde était unanime avec ça.

PAR M. LOUIS LESAGE:

3205

Élément d'information ou questionnement! Pour en voir déjà fait et pour en avoir déjà vu, les inventaires de brouts dans la vallée là où il y a des espèces de graminées et de carex sont pratiquement impossibles à réaliser ou en tout cas très difficiles parce que les bouchées d'originaux sur les carex et les graminées, c'est des choses qui sont pratiquement impossibles à observer.

3210

Donc un inventaire de brout qui se fait dans un milieu de graminées et de carex, c'est quelque chose que je peux qualifier de presque impossible à réaliser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3215

Ça va! Ça va tout le monde?

Alors on a terminé sur cette question-là. Monsieur Lafleur, s'il y a d'autres éléments d'information, on va communiquer avec vous par écrit.

3220

On vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

3225

Dites-moi, madame la Présidente, est-ce qu'il serait possible de parler en privé bien sûr à madame St-Michel ce soir ou si elle est déjà partie?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230

Ah non, elle est pas partie, je pense qu'elle est encore là!

PAR M. PAUL-ÉMILE LAFLEUR:

D'accord, si elle peut me rappeler, je l'attends au bureau. Merci madame la Présidente, au revoir.

3235

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors maintenant, on va passer à la question du mercure. Le docteur Girard est là pour faire cette présentation. Alors bienvenue.

3240

PAR M. BENOÎT GIRARD:

Merci madame la Présidente. Je veux pas m'ingérer dans votre gestion du temps, je sais pas à quelle heure qu'on termine, mais je suis disponible demain après-midi pour faire la présentation si vous préférez.

3245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah bien ce serait bienvenu. Parce que je pensais que vous pouviez pas venir demain après-midi.

3250

PAR M. BENOÎT GIRARD:

Demain après-midi, je suis là.

3255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait. Alors je pense que ça va faire l'affaire de tout le monde.

3260

Écoutez, je sais que ça vous intéresse, la question du mercure, mais vous allez pouvoir avoir les réponses au niveau des transcriptions, et si vous avez des questions particulières à poser, bien, je vous inviterais à les dire aux analystes, on va les poser pour vous d'accord!

3265

Alors l'invitation est faite pour les gens de la salle, s'il y a des gens qui ont des questions sur le mercure, puis elles croient ne pas pouvoir être ici demain en après-midi, alors je vous inviterais à aller rencontrer les analystes, on va les prendre, puis on va les acheminer pour vous.

3270

Alors je vous remercie beaucoup de cette séance, de tous ces témoignages, puis à demain après-midi.

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 MAI 2003 À QUATORZE HEURES (14 H)

3275

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3280

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.